



# Bulletin Officiel

N°6864 Jeudi 18 mai 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EL AMENA TAKAFUL

3

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

EL AMENA TAKAFUL

4

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN PRUDENCE FUND

7

### AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SNMVT-MONOPRIX

8

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-

14

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1

20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

## ANNEXE II

### INFORMATIONS POST AGO

- BANQUE DE TUNISIE ET DE SOLIDARITE – BTS –
- COMAR ASSURANCES
- ASSURANCES HAYETT
- GAT ASSURANCES
- GAT ASSURANCES VIE

**ANNEXE III**

**ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

- FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE

**ANNEXE IV**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -

**ANNEXE V**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRÊTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2023**

- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي - الأمانة تكافل  
المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - موندليزير - 1073 تونس-

ان السادة المساهمين في رأس مال الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" مدعون لحضور الجلسة العامة العادية لسنة 2022 التي ستعقد يوم الاثنين 23 ماي 2023 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

1. الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة خلال سنة 2022،
2. الاستماع إلى تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2022،
3. الاستماع إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية للشركة المتعلقة بالسنة المالية 2022،
4. المصادقة على القوائم المالية لسنة 2022،
5. تخصيص النتيجة المالية لسنة 2022،
6. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2023 لفائدة أعضاء مجلس الإدارة،
7. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2023 لفائدة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي،
8. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2023 لفائدة أعضاء لجنة التحكم في المخاطر،
9. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2023 لفائدة أعضاء لجنة التعيينات والتأجير،
10. منح البراءة لأعضاء مجلس الإدارة على تصرفهم خلال السنة المالية 2022،
11. تسمية عضوين مستقلين بمجلس الادارة،
12. مشروع قرارات الجلسة العامة العادية.

جميع الوثائق المتعلقة بالجلسة توجد على دمتكم بالمقر الاجتماعي للشركة وذلك خلال الأجل القانوني ويجوز التوكيل لحضور الاجتماع والتصويت.

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي - الأمانة تكافل  
المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس

تنشر الشركة التونسية للتأمين التكافلي الأمانة تكافل مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 23 ماي 2023.

القرار الأول

إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى:

- تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2022
- و إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2022
- و إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية المتعلقة بالسنة المالية المحاسبية 2022
- تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2022:
- الموازنة الموحدة،
- فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي العائلي،
- فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي العام،
- قائمة النتائج لمؤسسة التأمين التكافلي،
- جدول التعهدات المقبولة والمقدمة الموحد،
- الايضاحات حول القوائم المالية،
- وذلك استنادا للوثائق المقدمة لمجلس الإدارة.

وتمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

القرار الثاني

إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 وما بعده من مجلة الشركات التجارية، تأخذ علما بمحتوى هذا التقرير وتصادق على ما جاء فيه.

وتمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

القرار الثالث

تبرأ الجلسة العامة العادية تماما وبدون تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرفهم بعنوان سنة 2022.

وتمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

**القرار الرابع**

قررت الجلسة العامة العادية ادراج النتيجة المحاسبية لسنة 2022 لصندوق المشتركين و البالغة 829 120 ديناراً ضمن النتائج المؤجلة و بذلك يكون مجموع الأصول الصافية لصندوق المشتركين إيجابياً بمبلغ 154 141 ديناراً.  
وتمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

**القرار الخامس**

تسجل الجلسة العامة العادية أن الأرباح الصافية للسنة المحاسبية 2022 بلغت 642 566 ديناراً.  
تصادق الجلسة العامة العادية على تخصيص المبلغ الجملي للأرباح على النحو التالي (بحساب الدينار):

3 771 938	الأرباح المؤجلة أول السنة
2 642 566	النتيجة المحاسبية لسنة 2022 (+)
6 414 504	مجموع الأرباح للتوزيع
320 725	احتياطي اجباري (بنسبة 5%) (-)
6 093 779	الأرباح بعد الاحتياطي الاجباري
180 000	مبلغ مخصص لتمويل الصندوق الاجتماعي (-)
5 913 779	الأرباح المؤجلة للسنة الموالية

وتمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

**القرار السادس**

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2023 لفائدة أعضاء مجلس الادارة مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 1500 ديناراً لكلّ عضو عن كلّ جلسة.  
وتمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

**القرار السابع**

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2023 لفائدة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 1200 ديناراً لكلّ عضو عن كلّ جلسة.

**القرار الثامن**

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2023 لفائدة أعضاء لجنة التحكم في المخاطر مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 1200 ديناراً لكلّ عضو عن كلّ جلسة.  
وتمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

**القرار التاسع**

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2023 لفائدة أعضاء لجنة التعيينات والتأجير مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 1200 ديناراً لكلّ عضو عن كلّ جلسة.  
وتمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

القرار العاشر

تقرر الجلسة العامة العادية التمديد في الفترة النيابية للسيد محمد الدواس و رشيد تمر بصفتها عضوين مستقلين بمجلس الإدارة بسنتين تنتهي عند انعقاد الجلسة العامة التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2024.

وتمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

القرار الحادي عشر

تكأف الجلسة العامة العادية المدير العام أو من ينوبه بالقيام بكافة إجراءات الإشهار القانوني لهذه القرارات.

وتمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**TUNISIAN PRUDENCE FUND**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°24-2011 du 7 septembre 2011

**Adresse:** Rue du lac Biwa -Immeuble Fraj - 2<sup>ème</sup> étage  
Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision du Conseil d'administration du 15 mai 2023, UGFS – NORTH AFRICA porte à la connaissance des porteurs de parts du FCP TUNISIAN PRUDENCE FUND, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022 et à compter du lundi **29 mai 2023** un dividende de **3,820 dinars** par part. Ce dividende est payable aux guichets d'UGFS – NORTH AFRICA.

**Option**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP TUNISIAN PRUDENCE FUND le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis**

**« SNMVT-MONOPRIX »**

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT  
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées  
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

**1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

## **2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :**

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

### **2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

### **2.2. Droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **2.4. Période de souscription :**

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

#### **2.5. Etablissements domiciliaires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

#### **2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **2.7. Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **2.8. Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

### **3. BUT DE L'EMISSION :**

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

### **4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :**

#### **4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **4.2. Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

#### **4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

#### **4.4. Marché des titres :**

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :**

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

#### **4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### **4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### **4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

#### **4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.**

**Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.**

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Magasin Général -SMG-**

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées  
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ( $\frac{3}{4}$ ) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

### **But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus\***.

\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

#### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

#### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing. Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de

finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

### **Registre des actionnaires**

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0391

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«CIL 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**But de l'émission :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I., Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

[www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de*

*chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.*

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIESICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,263	112,281
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,297	155,325
3	UNION FINANCIERESALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,886	128,907
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,775	139,800
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,442	134,462
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,064	136,090
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,064	129,083
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,905	51,913
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,702	37,708
10	POSTE OBLIGATAIRESICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,449	128,471
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,045	113,064
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRESICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,585	112,606
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,933	19,936
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,675	136,696
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIREFCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,281	134,301
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,947	12,949
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	191,337	191,370
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,842	12,843
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,576	108,596
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,783	111,803
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,608	15,611
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,100	2,102
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,549	69,558
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	146,473	146,739
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	109,638	110,237
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,039	120,059
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	154,315	155,020
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	580,412	582,009
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	148,898	150,158
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	186,640	187,933
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	104,495	104,866
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,918	142,845
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	165,021	165,945
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	154,950	157,334
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,424	24,507
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,602	100,538
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,050	1,053
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,047	1,050
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 445,599	2 449,878
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	152,542	152,117
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	239,333	239,657
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,088	3,114
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,768	2,788
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,121	56,688
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,402	1,403
47	FCP HAYETT PLENIUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,250	1,253
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,247	1,250
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,131	15,265
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,359	11,421
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,883	14,950
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	91,991	92,475
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,233	1,243

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
57	SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	112,591	108,761
58	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,883	103,898
59	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,899	110,915
60	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	108,067	108,084
61	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	110,198	110,218
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,450	113,468
63	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	103,868	103,887
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,957	106,977
65	MILLENUM OBLIGATAIRES SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation
66	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,522	104,540
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,896	109,915
68	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,771	107,790
69	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,142	103,159
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	101,677	101,695
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,830	108,842
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,024	102,039
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	105,011	105,020
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,479	110,498
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,702	101,718
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,530	111,544
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,868	108,888
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,986	113,006
79	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,665	101,691
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
80	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	113,078	113,207
<b>SICAV MIXTES</b>								
81	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	62,231	61,591
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	106,542	107,246
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,483	17,536
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	312,620	314,883
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 263,080	2 263,855
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	73,021	72,963
87	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	57,258	54,938
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,604	107,618
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
89	FCP IRADEIT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,081	10,933
90	FCP IRADEIT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,788	15,426
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,846	17,936
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,545	15,618
93	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation
94	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,405	110,093
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	83,927	84,606
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	88,552	89,220
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	105,807	105,761
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	95,989	96,617
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,170	11,262
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	101,821	102,309
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	155,447	156,302
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,355	95,241
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	124,498	124,268
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	142,024	142,560
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	202,165	202,390
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	188,105	188,101
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	181,877	181,753
108	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,801	24,845
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,579	155,710
110	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 225,179	10 243,366
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	159,191	156,664
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	98,011	98,512
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 945,356	4 952,900
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,234	10,289
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	175,122	175,528
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 446,384	11 496,879
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 500,922	10 584,894
119	FCP JASMENS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 123,812	10 141,872
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 000,000	10 018,134
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,433	129,499
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
122	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 000,502	1 003,206

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

### LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

#### I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nourira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. .Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
59. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 <sup>ème</sup> étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 <sup>ème</sup> étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

#### LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

#### LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**Informations Post AGO**

**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2023, la Banque Tunisienne de Solidarité « BTS » publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées ;
- Le bilan après affectation du résultat ;
- Le tableau d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

**I- Les résolutions adoptées :**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS réunie le 28 Avril 2023 après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la BTS et des Etats financiers relatifs à l'exercice 2022,
- Des Rapports (général et spécial) des Commissaires aux comptes relatifs au même exercice,

Prend acte du contenu des rapports des Commissaires aux comptes et du rapport du Conseil d'Administration et approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés.

*Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.*

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTS après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2022, prend acte du contenu de ce rapport et approuve les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales et l'article n° 62 de la Loi n° 48-2016 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

*Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.*

**Troisième Résolution :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

<i>(montant en dinars)</i>	<u>31/12/2022</u>
<i>Bénéfice net de l'exercice 2022</i>	9.103.984,758
<i>Report à nouveau des exercices précédents</i>	27.396.644,222
<b><i>Bénéfice à affecter</i></b>	<b>36.500.628,980</b>
<i>Réserves Légales (pour atteindre 10% du capital social)</i>	(229.679,289)
<i>Fonds Social</i>	<u>(400.000,000)</u>
<b><i>Total des Résultats reportés à la fin de l'exercice 2022</i></b>	<b>35.870.949,691</b>

*Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.*

#### **Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour leur gestion des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

*Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.*

#### **Cinquième résolution :**

En application de l'article n° 19 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de Mr Taoufik KATROU représentant de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale au Conseil d'Administration en remplacement de Mr Imed TURKI, et ce pour la période allant du 30 Décembre 2022 au 10 Février 2023 date de sa nomination en qualité de PDG de la CNRPS.

*Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.*

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Nommer **Mr Chokri EL MEHDI** administrateur au Conseil d'Administration de la BTS Bank représentant de l'Etat Tunisien du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ;
- Renouveler le mandat de **Mr Mouldi ZAYENE** administrateur au Conseil d'Administration de la BTS Bank, indépendant ;
- La nomination de **Mr Kamel INOUBLI** en tant que membre représentant les intérêts des petits actionnaires au Conseil d'Administration de la BTS Bank, et ce sur la base des résultats de l'appel à candidature n°5-2023 effectué par la banque en l'objet ;

Et ce pour une période de trois années (2023-2024-2025) qui se terminera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire réservée à l'approbation des résultats de l'exercice 2025.

*Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.*

#### **Septième Résolution**

Après présentation de la proposition du Conseil d'Administration et sur la base de l'avis du Mandataire spécial de l'Etat Tunisien, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du conseil d'administration comme suit :

1. Fixer les jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion relative à l'exercice 2022 à un montant de cinq mille dinars (5000 TND) brut conformément à la circulaire du premier Ministre n° 28 du 22 Juin 2005 relative aux jetons de présences des administrateurs représentants de l'Etat.
2. Fixer le montant de la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration comme suit :
  - Un montant de deux mille dinars (2000 TND) net par séance pour chaque président des comités d'audit et des risques,
  - Un montant de mille dinars (1000 TND) net par séance pour chaque membre des comités d'audit et des risques ainsi que pour chaque président et membre des autres comités issus du Conseil d'Administration.

Un président ou un membre de comité ne peut recevoir dans le cas où il a participé à plusieurs comités qu'une seule indemnité relative à sa présence. Ce comité sera choisi par le membre lui-même et ce à partir de l'année 2023.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.*

## Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la banque à émettre un emprunt ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant ne dépassant pas **50 millions de dinars** durant la période allant de la date de la présente réunion à la date de la prochaine réunion que l'Assemblée Générale réservera à l'approbation des résultats de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration est chargé d'arrêter le montant du ou des emprunts, les modalités et les conditions de leur émission.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## Neuvième et dernière Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou au mandataire qu'il aura désigné pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication et toutes autres formalités prévues par la loi.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### II-Le bilan après affectation du résultat

Montants  
exprimés en  
milliers de dinars

<b>ACTIFS</b>	<b>31/12/2022</b>
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	9 989
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	227 782
AC3- Créances sur la clientèle	1 416 843
AC4- Portefeuille –titres commercial	-
AC5- Portefeuille d'investissement	41 441
AC6- Valeurs immobilisées	9 556
AC7- Autres actifs	36 857
<b>Total Actifs</b>	<b>1 742 468</b>

<b>PASSIFS</b>	<b>31/12/2022</b>
PA1- Banque centrale et CCP	2 081
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	-
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	30 720
PA4- Emprunts et ressources spéciales	1 504 641
PA5- Autres passifs	95 816
<b>Total Passifs</b>	<b>1 633 258</b>

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>31/12/2022</b>
1- Capital	60 000
2- Réserves	13 339
3- Autres capitaux propres	-
4- Résultats reportés	35 871
5- Résultat de la période	-
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>109 210</b>
<b>Total Passifs et Capitaux Propres</b>	<b>1 742 468</b>

### III-Le tableau d'évolution des capitaux propres

Rubriques	Capital	Réserves	Réserves légales	Fonds social	Résultats reportés	Reports bénéficiaire	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Avant Affectation</b>	60 000	12 710	5 771	6 939	27 396	27 396	-	9 104	109 210
<b>Affectation approuvée par l'AGO du 28-04-2023</b>	-	629	229	400	8 475	8 475	-	-9 104	-
<b>Solde Après Affectation du Résultat 2022</b>	60 000	13 339	6 000	7 339	35 871	35 871	-	-	109 210

### IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Nom et Prénom	Qualité	Actionnaire représenté	Mandat	Activité	Administrateur dans d'autres sociétés et mandat
Mme Najla Ben ABDALLAH	Président	Etat Tunisien : Ministère des Finances	2022-2024	conseiller des services financier directeur classe exceptionnelle chargée de l'inclusion financière à la Direction Générale du Financement (DGF)	Observatoire de l'inclusion financière créé à la BCT
Mme Imene KOUKI	Membre	Etat Tunisien : Ministère des Finances	2022-2024	Directrice des crédits et des financements sectoriels à la DGF	Néant
Mr Alaya BECHEIKH	Membre	Etat Tunisien : Ministère du Plan et des Investissements	2022-2024	Directeur Général du Financement de l'économie et suivi du secteur financier au Ministère de l'Economie et de la Planification	Néant
Mr Kamel OUERFELLI	Membre	Etat Tunisien de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII)	2021-2023	-Directeur Général Adjoint à l'APII -Membre du conseil d'Administration du pôle technologique de la valorisation des ressources sahariennes	Néant
Mr Chokri EL MEHDI	Membre	Etat Tunisien : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la	2023-2025	-Ingénieur principal en Economie Rurale et sous directeur à la DGFIOP chargé du suivi des budgets des directions techniques -Ancien Gérant de société agricole de mise en valeur et développement agricole « EL JALAA » à Bizerte	Néant
Mr Kamel INOUBLI	Membre	Petits Actionnaires	2023-2025	Ancien Cadre supérieur de la BNA Bank (principales fonctions: suivi des filiales, chef d'agence, recouvrement litigieux, inspection des agences) et Formateur à l'ABF	Néant
Mr Youssef IDANI	Membre	Indépendant	2021-2023	Ancien Cadre supérieur de la BNA Bank (principales fonctions: secrétaire général, directeur central bancaire étranger, Directeur central SI...)	Néant
Mr Mouldi ZAYENE	Membre	Indépendant	2023-2025	Ancien Cadre supérieur de l'UBCI Bank (principales fonctions: Directeur de la conformité, directeur contrôle permanent, directeur financier et contrôle...)	Néant

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **Informations Post AGO**

#### **COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »**

Siège Social : Immeuble COMAR, avenue. H. Bourguiba -1001 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 Mai 2023, COMAR ASSURANCES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

### **I-Les Résolutions Adoptées**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le 10 Mai 2023 à 17h30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Slaheddine LADJIMI, Hakim BEN YEDDER, Karim BEN YEDDER, Bernard Paul MARSEILLE, et Madame Selma BELLEGHA ainsi que celui de la société PARENIN

S.A lors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025

- Monsieur Slaheddine LADJIMI
- Monsieur Hakim BEN YEDDER
- Monsieur Karim BEN YEDDER
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE
- Madame Selma BELLEGHA
- La société PARENIN S.A

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- Monsieur Selim AZZABI	2023
- Monsieur Nebil BEN YEDDER	2023
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA	2023
- La société SICOF	2024
- AXA (1 <sup>er</sup> siège)	2024
- AXA (2 <sup>ième</sup> siège)	2024
- Monsieur Slaheddine LADJIMI	2025
- Monsieur Hakim BEN YEDDER	2025
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2025
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2025
- Madame Selma BELLEGHA	2025
- La société PARENIN S.A	2025

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **30 500 183,365 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<b>Résultat Net</b>	<b>30 500 183,365</b>
Réserve légale	<b>809 107,650</b>
<b>Réserves Indisponibles pour réinvestissement exonérés</b>	<b>7 140 000,000</b>
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>22 551 075,715</b>
Dividende 2022	- 18 000 000,000
<b>Réserve pour toutes éventualités</b>	<b>4 551 075,715</b>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes le 12/05/2023

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2023 à **200 000** Dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2023 à **40 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2023 à **40 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

## II-Le bilan après affectation du résultat comptable

### ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	Note	2022			2021
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>					
AC11 Investissements de recherche et développement		986 929,437	0,000	986 929,437	1 350 193,763
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques		22 236 498,007	18 212 485,881	4 024 012,126	2 984 661,715
AC13 Fonds commercial		15 000,000	0,000	15 000,000	15 000,000
	AC1	<b>23 238 427,444</b>	<b>18 212 485,881</b>	<b>5 025 941,563</b>	<b>4 349 855,478</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>					
AC21 Installations techniques et machines		22 985 035,291	19 745 688,249	3 239 347,042	3 629 020,758
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		1 046 471,704	885 718,226	160 753,478	200 879,017
	AC2	<b>24 031 506,995</b>	<b>20 631 406,475</b>	<b>3 400 100,520</b>	<b>3 829 899,775</b>
<b>AC3 Placements</b>					
<b>AC31 Terrains et constructions</b>		<b>75 312 331,391</b>	<b>20 077 534,160</b>	<b>55 234 797,231</b>	<b>56 815 443,348</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		16 930 705,086	10 390 849,177	6 539 855,909	8 127 988,349
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		58 381 626,305	9 686 684,983	48 694 941,322	48 687 454,999
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>		<b>354 877 720,217</b>	<b>41 301 775,765</b>	<b>313 575 944,452</b>	<b>343 085 811,762</b>
AC321 Parts dans les entreprises liées		117 621 800,911	30 248 322,085	87 373 478,826	89 352 296,623
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		212 143 424,306	11 053 453,680	201 089 970,626	199 997 620,139
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lien de participation		25 112 495,000	0,000	25 112 495,000	53 735 895,000
<b>AC33 Autres placements financiers</b>		<b>337 942 514,875</b>	<b>3 666 742,922</b>	<b>334 275 771,953</b>	<b>263 131 159,801</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		44 096 561,156	3 376 679,033	40 719 882,123	43 243 463,590
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		204 365 049,804	250 000,000	204 115 049,804	210 404 389,804
AC334 Autres prêts		8 477 752,088	40 063,889	8 437 688,199	7 480 154,580
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaire et financiers		81 000 000,000		81 000 000,000	2 000 000,000
AC336 Autres		3 151,827		3 151,827	3 151,827
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>		<b>15 048 223,260</b>	<b>0,000</b>	<b>15 048 223,260</b>	<b>15 248 419,531</b>
	AC3	<b>783 180 789,743</b>	<b>65 046 052,847</b>	<b>718 134 736,896</b>	<b>678 280 834,442</b>
<b>AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>					
AC510 Provisions pour primes non acquises		10 521 144,040		10 521 144,040	10 579 880,365
AC530 Provisions pour sinistres ( vie )		418 048,000		418 048,000	0,000
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)		65 282 586,906		65 282 586,906	58 837 402,794
	AC5	<b>76 221 778,946</b>	<b>0,000</b>	<b>76 221 778,946</b>	<b>69 417 283,159</b>
<b>AC6 Créances</b>					
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>		<b>134 838 260,498</b>	<b>60 649 509,750</b>	<b>74 188 750,748</b>	<b>69 693 685,233</b>
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		9 457 238,421		9 457 238,421	7 641 737,980
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		103 582 466,136	58 351 001,269	45 231 464,867	42 090 080,276
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		21 798 555,941	2 298 508,481	19 500 047,460	19 961 866,977
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>		<b>55 730 572,779</b>	<b>769 812,635</b>	<b>54 960 760,144</b>	<b>50 357 654,099</b>
<b>AC63 Autres créances</b>		<b>5 969 961,280</b>	<b>425 490,242</b>	<b>5 544 471,038</b>	<b>3 925 347,729</b>
AC631 Personnel		157 880,863	0,000	157 880,863	142 248,748
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 231 431,664		3 231 431,664	1 932 285,791
AC633 Débiteurs divers		2 580 648,753	425 490,242	2 155 158,511	1 850 813,190
	AC6	<b>196 538 794,557</b>	<b>61 844 812,627</b>	<b>134 693 981,930</b>	<b>123 976 687,061</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actifs</b>					
<b>AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse</b>		<b>6 069 009,334</b>	<b>0,000</b>	<b>6 069 009,334</b>	<b>2 921 336,153</b>
<b>AC72 Charges reportées</b>		<b>11 627 587,793</b>	<b>0,000</b>	<b>11 627 587,793</b>	<b>11 057 848,110</b>
AC721 Frais d'acquisitions reportés		11 627 587,793	0,000	11 627 587,793	11 057 848,110
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>		<b>15 644 180,082</b>	<b>0,000</b>	<b>15 644 180,082</b>	<b>14 111 177,838</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		9 755 484,660	0,000	9 755 484,660	9 406 426,214
AC733 Autres comptes de régularisation		5 888 695,422	0,000	5 888 695,422	4 704 751,624
<b>AC75 Autres</b>		<b>13 709,182</b>	<b>0,000</b>	<b>13 709,182</b>	<b>46 535,259</b>
	AC7	<b>33 354 486,391</b>	<b>0,000</b>	<b>33 354 486,391</b>	<b>28 136 897,360</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 136 565 784,076</b>	<b>165 734 757,830</b>	<b>970 831 026,246</b>	<b>907 991 457,275</b>

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIF AU 31 DECEMBRE 2022**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2022	2021
		Montant Net	Montant Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		75 000 000,000	50 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		157 974 773,202	177 614 589,837
CP4 Autres capitaux propres		27 278 179,647	20 138 179,647
<b>Total Capitaux propres après affectation</b>	CP1	<b>260 252 952,849</b>	<b>247 752 769,484</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA23 Autres provisions		3 793 622,223	3 258 209,796
		<b>3 793 622,223</b>	<b>3 258 209,796</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA310 Provisions pour primes non acquises		70 523 812,625	67 492 922,235
PA320 Provisions d'assurance vie		1 421 058,625	1 868 964,926
PA330 Provision pour sinistres (vie)		4 372 757,341	5 239 622,055
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		378 551 829,907	351 574 893,187
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		0,000	0,000
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)		12 786 891,375	11 191 640,605
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		38 290 705,427	35 712 354,285
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		15 916 489,354	15 964 983,538
	PA3	<b>521 863 544,654</b>	<b>489 045 380,831</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>			
		77 105 004,724	69 706 909,373
		<b>77 105 004,724</b>	<b>69 706 909,373</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		<b>21 381 213,832</b>	<b>14 955 139,319</b>
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		<b>44 952 714,961</b>	<b>42 049 140,300</b>
PA63 Autres dettes		<b>29 307 316,759</b>	<b>29 353 208,075</b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 832 919,570	3 637 756,206
PA632 Personnel		92 300,528	126 039,010
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 726 772,842	4 835 586,012
PA634 Créanciers divers		20 655 323,819	20 753 826,847
	PA6	<b>95 641 245,552</b>	<b>86 357 487,694</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71 Compte de régularisation Passif		<b>12 174 656,244</b>	<b>10 626 948,254</b>
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		387 200,910	0,000
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		11 787 455,334	10 626 948,254
PA73 Concours Bancaires et autres passifs financiers		<b>0,000</b>	<b>1 243 751,843</b>
	PA7	<b>12 174 656,244</b>	<b>11 870 700,097</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>710 578 073,397</b>	<b>660 238 687,791</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>970 831 026,246</b>	<b>907 991 457,275</b>

### **III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable**

	CAPITAL	RESERVE LEGALE	PRIME D'EMISSION	RESERVE POUR FOND SOCIAL	AUTRES RESERVES POUR TOUTE EVENTUALITE	RESERVE POUR REINVEST EXONERE INDISPONIBLE	RESERVES SOUMISES A UN REGIME FISCAL SPECIAL	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESULTAT DE L'EXERCICE	Total
Solde au 31/12/2022 Avant affectation	75 000 000,000	6 690 892,350	250 000,000	3 301 021,701	142 355 710,372	19 469 318,000	16 965,414	668 861,647	30 500 183,365	278 252 952,849
Affectation des résultat 2022		809 107,650			4 551 075,715	7 140 000,000			-12 500 183,365	0,000
Dividendes distribués									-18 000 000,000	-18 000 000,000
Solde au 31/12/2022 Après affectation	75 000 000,000	7 500 000,000	250 000,000	3 301 021,701	146 906 786,087	26 609 318,000	16 965,414	668 861,647	0,000	260 252 952,849

**IV-Liste des membres du conseil d'administration**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>REPRESENTE PAR</b>	<b>MANDATS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES</b>	<b>MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION</b>
<b>SICOF</b>	<b>MME SELMA BABBOU</b>	2022-2023-2024	MEMBRE	GESTION PROTEFEUILLE TITRE	HEAVY AMEN BANK AFC PARENIN
<b>AXA</b>	<b>M. PHILIPPE ROCARD</b>  <b>M. NICOLAS DENAZELLE</b>	2022-2023-2024	MEMBRE	ASSURANCES	AXA REGIONAL SERVICES, S.A.U AXA AFRIQUE HOLDING AXA DEVELOPPEMENT ALGERIE AXA ASSURANCE MAROC AXA HOLDING MAROC AXA EGYPTE INVESTMENT, S.A.E AXA GENERAL INSURANCE, S.A.E AXA EGYPTE LIFE INSURANCE, S.A.E AXA SERVICE EGYPT, S.A.E SOCIETE BEAUJON France
<b>M. SLAHEDDINE LADJIMI</b>	<b>LUI MEME</b>	2023-2024-2025		PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :  - HAYETT	

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	MANDATS	QUALITE	PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
			PRESIDENT DU CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ODDO TUNISIE</li> <li>- AMEN SANTE</li> <li>- ENDA TAMWEEL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DELICE DANONE</li> <li>- ODDO TUNISIE</li> <li>- AMEN SANTE</li> <li>- ENDA TAMWEEL</li> <li>- HAYETT</li> <li>- SMART</li> </ul>
M. KARIM BEN YEDDER	LUI MEME	2023-2024-2025	MEMBRE	DIRECTEUR GENERAL - AMEN BANK  PDG – PGI HOLDING	<u>ADMINISTRATEUR (Personne Physique)</u>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- SICOF</li> <li>- CAFE BONDIN</li> <li>- CAFE BEN YEDDER</li> <li>- AFC</li> <li>- PGI HOLDING</li> <li>- TUNISIE LEASING FACTORING</li> <li>- AMEN BANK</li> <li>- PARENIN</li> </ul> <u>ADMINISTRATEUR (Représentant AMEN BANK) :</u>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- SICAR AMEN</li> </ul> <u>ADMINISTRATEUR (Représentant SICOF) :</u>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- MEDITRAC INTERNATIONAL</li> </ul> <u>ADMINISTRATEUR (Représentant PGI) :</u>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- HEAVY</li> <li>- STLV</li> </ul>
M. HAKIM BEN YEDDER	LUI MEME	2023-2024-2025		DIRECTEUR GENERAL DE LA COMAR	<u>ADMINISTRATEUR (Représentant la COMAR) :</u>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- COMAR INVEST</li> <li>- AMEN BANK</li> <li>- SNB</li> <li>- ENNAKL AUTOMOBILE</li> <li>- AMEN SANTE</li> <li>- TUNIS RE</li> <li>- EL IMRANE</li> <li>- AMEN BANK</li> <li>- COMAR CI</li> <li>- AVENI RE</li> </ul>

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	MANDATS	QUALITE	PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
			MEMBRE		<ul style="list-style-type: none"> <li>- HAYETT <u>ADMINISTRATEUR (Représentant CAFE BEN YEDDER) :</u></li> <li>- CAFE BONDIN CI <u>ADMINISTRATEUR (Personne Physique)</u></li> <li>- PGI Holding</li> <li>- SICOF</li> <li>- PARENIN SA</li> <li>- GFCO</li> <li>- Café Ben Yedder</li> <li>- Café BONDIN</li> <li>- Générale Alimentaire</li> </ul>
<b>M. BERNARD PAUL MARSEILLE</b>	<b>LUI MEME</b>	2023-2024-2025	MEMBRE	EXPERT PREVENTION INCENDIE	
<b>PARENIN S.A</b>	<b>M. HALIM BEN YEDDER</b>	2023-2024-2025	MEMBRE	CONCESSIONNAIRE MATERIEL GENIE CIVILE ET AGRICOLE	PARENIN PARETEC SINEW CAFE BEN YEDDER CAFE BONDIN SICOF PGI HOLDING <u>ADMINISTRATEUR (Représentant PGI HOLDING)</u> ENNAKL AUTOMOBILE <u>ADMINISTRATEUR (Représentant PARENIN)</u> STLV HERTZ

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	MANDATS	QUALITE	PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
					TUNISIE LEASING & FACTORING HEAVY
<b>MME. SELMA BELLAGHA</b>	<b>ELLE MEME</b>	2023-2024-2025	MEMBRE	DG – ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BCT</li> <li>- ACP</li> </ul>
<b>M. NEBIL BEN YEDDER</b>	<b>LUI MEME</b>	2021-2022-2023	MEMBRE	PDG : CAFE BONDIN CAFE BEN YEDDER SICOF Président du Conseil : CAFE BONDIN CI	<u>ADMINISTRATEUR (Personne Physique)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DAR ZARROUK</li> <li>- GFCO</li> <li>- KAWARIS</li> <li>- GENERAL ALIMENTAIRE</li> <li>- PGI HOLDING</li> <li>- PARENIN</li> <li>- SICOF</li> </ul> <u>ADMINISTRATEUR (Représentant SICOF) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DAR ZARROUK</li> <li>- MAJESTIC</li> </ul>
<b>M. HAKIM BEN HAMMOUDA</b>	<b>LUI MEME</b>	2021-2022-2023	MEMBRE	MANAGING PARTNER STRATEGIA CONSULTING GROUP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ABC BANK</li> </ul>
<b>M MED SALIM AZZABI</b>	<b>LUI MEME</b>	2021-2022-2023	MEMBRE	ADMINISTRATEUR CHARGE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL A LA COMAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- COMAR COTE D'IVOIRE</li> </ul>

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **Informations Post AGO**

#### **La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT**

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 Avril 2023, ASSURANCES HAYETT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

### **I-Les Résolutions Adoptées**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le lundi 24 avril 2023 à 17h30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Messieurs Slaheddine LADJIMI et Younes BOUCHOUCHA ainsi que ceux des sociétés COMAR (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sièges) et AMEN BANK arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025 :

- Mr Slaheddine LADJIMI
- Mr Younes BOUCHOUCHA
- COMAR (1er, 2ème et 3ème sièges)
- AMEN BANK

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

<b>Administrateur</b>	<b>Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :</b>
- Mme Zeineb GUELLOUZ	2023
- Mme Emna ALLANI	2023
- La société PGI Holding	2024
- Mr Slaheddine LADJIMI	2025
- Mr Younes BOUCHOUCHA	2025
- COMAR (1er, 2ème et 3ème sièges)	2025
- AMEN BANK	2025

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du **Cabinet LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL - GAC**, commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, l'Assemblée générale Ordinaire décide de nommer **Cabinet LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL – GAC, représenté par Mr Chiheb GHANMI** en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **6 434 566,937 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>6 434 566,937</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>3 723 608,827</b>
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>10 158 175,764</b>
Dividendes 2022	- 4 000 000,000
<b>Réserves pour toutes éventualités</b>	<b>6 158 175,764</b>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes pour le 28/04/2023 au plus tard

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2023 à **2 500 dinars** par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2023 à **24 000 dinars**.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2023 à **24 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

## II-Le bilan après affectation du résultat comptable

### INVENTAIRE ANNEE 2022

#### ACTIF DU BILAN

A C T I F	NOTES	Exercice 2022			Exercice 2021
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		8 363 273,653	7 388 959,941	974 313,712	1 667 089,506
AC14 Acomptes versés		923 295,271		923 295,271	415 095,982
	A1	<b>9 286 568,924</b>	<b>7 388 959,941</b>	<b>1 897 608,983</b>	<b>2 082 185,488</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>					
AC21 Installations techniques et machines		1 533 330,688	1 299 366,472	233 964,216	279 479,491
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		39 034,889	38 533,207	501,682	642,961
	A1	<b>1 572 365,577</b>	<b>1 337 899,679</b>	<b>234 465,898</b>	<b>280 122,452</b>
<b>AC3 Placements</b>					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		11 506 013,800	669 014,049	10 836 999,751	10 877 282,896
AC32 Autres placements financiers					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 224,770	106 091,945	9 396 132,825	9 502 232,270
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations		28 092 270,000	0,000	28 092 270,000	42 765 690,000
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		15 528 531,385	302 209,137	15 226 322,248	12 502 043,735
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		209 324 013,119	0,000	209 324 013,119	244 717 876,119
AC334 Autres prêts		9 221 504,803	0,000	9 221 504,803	9 893 840,405
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		77 750 000,000	0,000	77 750 000,000	0,000
AC336 Autres		1 000,000		1 000,000	1 000,000
	A2	<b>360 925 557,877</b>	<b>1 077 315,131</b>	<b>359 848 242,746</b>	<b>330 259 965,425</b>
<b>AC4 Placements représentant les PT afferantes aux contrats en Unité de Compte</b>					
		35 984,963		35 984,963	54 509,266
		<b>35 984,963</b>	<b>0,000</b>	<b>35 984,963</b>	<b>54 509,266</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>					
		148 494,587		148 494,587	506 143,716
		<b>148 494,587</b>	<b>0,000</b>	<b>148 494,587</b>	<b>506 143,716</b>
<b>AC6 Créances</b>					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		8 709,484		8 709,484	6 825,002
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		13 920 846,163	213 270,831	13 707 575,332	11 867 861,175
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		100 922,257		100 922,257	121 499,483
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		54 008,320	19 611,189	34 397,131	26 152,972
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		13 184 813,195		13 184 813,195	10 970 997,945
AC633 Débiteurs divers		73 307,530		73 307,530	90 405,740
	A3	<b>27 342 606,949</b>	<b>232 882,020</b>	<b>27 109 724,929</b>	<b>23 083 742,317</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actifs</b>					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		389 530,325		389 530,325	5 462 243,033
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		378 795,436		378 795,436	360 609,109
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		14 645 513,343	46 745,326	14 598 768,017	14 561 141,782
AC733 Autres comptes de régularisation		5 108 039,970		5 108 039,970	4 468 225,826
AC75 Autres		187 662,181		187 662,181	191 804,710
	A4	<b>20 709 541,255</b>	<b>46 745,326</b>	<b>20 662 795,929</b>	<b>25 044 024,460</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>420 021 120,132</b>	<b>10 083 802,097</b>	<b>409 937 318,035</b>	<b>381 310 693,124</b>

# INVENTAIRE ANNEE 2022

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2022 Montant Net	Exercice 2021 Montant Net
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000,000	15 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		22 332 904,992	16 174 729,228
CP4 Autres capitaux propres		4 084 885,923	4 084 885,923
CP5 Résultats reportés		0,000	3 723 608,827
<b>Total capitaux propres après affectation</b>	<b>P1</b>	<b>41 417 790,915</b>	<b>38 983 223,978</b>
<b>Passifs</b>			
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA23 Autres provisions		993 601,784	553 777,871
		<b>993 601,784</b>	<b>553 777,871</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA320 Provisions d'assurance vie		327 476 177,484	300 959 155,970
PA330 Provision pour sinistres (vie)		18 152 517,196	14 776 991,905
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		4 738 722,880	4 076 607,497
PA350 Provisions pour égalisation		400 000,000	802 745,000
	<b>P2</b>	<b>350 767 417,560</b>	<b>320 615 500,372</b>
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte</b>			
		35 983,711	54 509,026
	<b>P2</b>	<b>35 983,711</b>	<b>54 509,026</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>			
		148 494,585	506 143,716
		<b>148 494,585</b>	<b>506 143,716</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe			0,000
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		340 411,809	258 645,907
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		16 503,730	2 531,279
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		8 039 312,281	6 823 262,844
PA634 Créiteurs divers		6 124 934,701	10 288 577,458
	<b>P3</b>	<b>14 521 162,521</b>	<b>17 373 017,488</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71 Compte de régularisation Passif		2 052 866,959	3 224 520,673
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		2 052 866,959	3 224 520,673
	<b>P4</b>	<b>2 052 866,959</b>	<b>3 224 520,673</b>
<b>Total du passif</b>		<b>368 519 527,120</b>	<b>342 327 469,146</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>			
		<b>409 937 318,035</b>	<b>381 310 693,124</b>

### **III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable**

	CAPITAL	RESERVE LEGALE	PRIME D'EMISSION	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	RESERVES POUR TOUTES EVENTUALITES	RESULTAT REPORTE	RESERVES POUR REINVESTISSE MENTS EXONERES	RESERVES SOUMISES A UN REGIME FISCAL SPECIAL	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2022 Avant affectation	15 000 000,000	1 500 000,000	50 000,000	568 187,521	14 056 541,707	3 723 608,827	4 071 155,324	13 730,599	6 434 566,937	45 417 790,915
Affectation des Résultats 2022 (AGO du 24/04/2023)					6 158 175,764	-3 723 608,827			-2 434 566,937	0,000
Dividendes distribués									-4 000 000,000	-4 000 000,000
Solde au 31/12/2022 Après affectation	15 000 000,000	1 500 000,000	50 000,000	568 187,521	20 214 717,471	0,000	4 071 155,324	13 730,599	0,000	41 417 790,915

#### IV-Liste des membres du conseil d'administration

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	MANDATS	QUALITE	PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
M SLAHEDDINE LADJIMI	LUI MÊME	2023-2024-2025	PRESIDENT DU CA	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : - COMAR - ODDO TUNISIE - AMEN SANTE - ENDA TAMWEEL	- DELICE DANONE - COMAR - ODDO TUNISIE - AMEN SANTE - ENDA TAMWEEL - SMART
	M HAKIM BEN YEDDER  M LOTFI BEN HAJ KACEM  M NIZAR LAHYANI	2023-2024-2025			ELIMRANE  COMAR CI COMAR INVEST S.N.B AMEN SANTE TUNIS-RE ENNAKL Automobile AMEN BANK AVENI RE TUNISIE-LEASING FACTORING AMEN FINANCE COMPANY EI AMENA TAKAFUL B.U.A.T AMEN CAPITAL AMEN PROJECT COTUNACE

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	MANDATS	QUALITE	PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
COMAR ( 3 sièges )			MEMBRE		TUNISYS  AMEN INVEST MAJESTIC HOTEL CTFA COMAR IMMOBILIERE SOCIETE KAWARIS SUNNAGRI MAXULA INVESTISSEMENT SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV HOPITAL PRIVE EL AMEN
Mme Zeineb GUELLOUZ	ELLE MÊME	2021-2022-2023	MEMBRE	Retraitée	
Mme Amna ALLANI	LUI MÊME	2021-2022-2023	MEMBRE	Gérante Partner	
					SICOF  HEAVY  AMEN FINANCE COMPANY  AMEN BANK

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	MANDATS	QUALITE	PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
La société PGI Holding	MME OLFA MOUELHI	2022-2023-2024	MEMBRE	GESTION PORTEFEUILLE TITRE	AMEN INVEST AMEN PROJECT AMEN CAPITAL COMAR COTE D'IVOIRE COMAR INVEST EL IMRANE AMEN SANTE TUNISIE LEASING FACTORING MAGHREB LEASING ALGERIE DAR ZARROUK MAJESTIC HOTEL ENNAKL AUTOMOBILES STLV HERTZ AMEN ALLIANCE SICAV
Mr. Younes BOUCHOUCHA	LUI MÊME	2023-2024-2025	MEMBRE	AGENT GENERAL COMAR	
					AMEN INVEST

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	MANDATS	QUALITE	PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
AMEN BANK	M SLIM JOMAA	2023-2024-2025	MEMBRE	BANQUE	AMEN PROJECT SICAR AMEN SMART RECOVERY SOGEREC AMEN CAPITAL TUNISYS COMAR COTE D'IVOIRE EL IMRANE AMEN SANTE Hôpital prive El Amen CLINIQUE EL AMEN NABEUL TUNISIE LEASING FACTORING MAGHREB LEASING ALGERIE TLG FINANCE ALIOS FINANCE DAR ZARROUK KAWARIS SUNAGRI ENNAKL AUTOMOBILES

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>REPRESENTE PAR</b>	<b>MANDATS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>PRINCIPALES ACTIVITES PROFESSIONNELLES</b>	<b>MANDATS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION</b>
					AMEN PREMIERE  SICAV AMEN  AMEN TRESOR  AMEN ALLIANCE SICAV

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **Informations Post AGO**

#### **GAT ASSURANCES**

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Mai 2023, GAT ASSURANCES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

### **I-Les Résolutions Adoptées**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2022, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2022, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes de l'exercice 2022 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2022 comme suit (en dinars) :

<b>Résultat net bénéficiaire 2022</b>	<b>24 303 042</b>
Résultats reportés	2 656 585
<b>Total</b>	<b>26 959 627</b>
Réserves de réinvestissement	10 000 000
Réserves légales	0
Fonds social	200 000
<b>Reliquat</b>	<b>16 759 627</b>
Dividendes	13 500 000
<b>Résultats reportés</b>	<b>3 259 627</b>

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende de 3 dinars par action et ce à partir du 01/07/2023 au siège social de GAT ASSURANCES.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2022.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2023 la somme totale de 120 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2023 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'AGO prend acte de la démission des Administrateurs M. Karim TRAD et MPEF II de leurs mandats au Conseil d'Administration avec une date d'effet au 27/12/2022. L'AGO décide d'accepter ces démissions, remercie les Administrateurs démissionnaires et décide de nommer Mme Nesria MEMMI en qualité d'Administrateur membre du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES et ce pour le restant de la durée du mandat des Administrateurs démissionnaires, soit, jusqu'à l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **HUITIEME RESOLUTION**

Le mandat des Commissaires aux Comptes prenant fin au terme de l'exercice 2022, l'AGO décide de désigner, les Commissaires aux Comptes suivants : Cabinet AMC-ERNST & YOUNG (M. Noureddine HAJJI) et Cabinet FINOR (M. Walid BEN SALAH) pour une période de trois années (2023-2024-2025) qui prendra fin avec l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour l'accomplissement de toute procédure et formalité de nomination, de renouvellement ou remplacement des administrateurs notamment auprès des administrations compétentes et auprès de l'autorité de tutelle. Elle donne, par ailleurs, pouvoir au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

## II-Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2022	2021
Actifs incorporels	8 452 113	-7 532 854	919 260	807 523
Actifs corporels d'exploitation	26 157 105	-16 994 652	9 162 453	8 928 968
Placements	401 089 373	-24 145 318	376 944 055	356 414 869
Part des réassureurs dans les provisions techniques	53 716 963		53 716 963	46 200 557
Créances	102 308 703	-39 788 156	62 520 547	60 022 013
Autres éléments d'actif	27 976 697	-2 264 539	25 712 158	25 474 368
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>619 700 953</b>	<b>-90 725 518</b>	<b>528 975 436</b>	<b>497 848 298</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2022	2021
<b>Capitaux propres</b>		
Capital Social	45 000 000	45 000 000
Réserves et primes liées au capital	52 445 506	42 279 000
Autres capitaux propres	5 089 300	5 089 300
Résultat reporté	3 259 627	2 656 585
<b>Total capitaux propres après affectation</b>	<b>105 794 433</b>	<b>95 024 885</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions pour risques et charges	18 309 036	18 825 240
Provisions techniques brutes	316 409 457	291 678 198
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	46 861 173	43 523 042
Autres dettes	32 382 522	40 261 679
Autres passifs	9 218 815	8 535 255
<b>Total passif</b>	<b>423 181 002</b>	<b>402 823 413</b>
<b>Total des capitaux propres et du passifs</b>	<b>528 975 436</b>	<b>497 848 298</b>

## III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

Capitaux Propres	Avant Affectation	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	45 000 000			45 000 000
Réserves Légales	4 500 000			4 500 000
Réserves Facultatives	1 371 533			1 371 533
Réserves de Garantie	37 685			37 685
Réserves pour Réévaluation	5 089 300			5 089 300
Réserves Spéciales de Réévaluation Légale	0			0
Primes d'émission	0			0
Fonds Social	1 336 288	200 000		1 536 288
Résultats Reportés	2 656 585	603 042		3 259 627
Réserve de réinvestissement Exonérés	35 000 000	10 000 000		45 000 000
Résultats de l'exercice	24 303 042	-10 803 042	-13 500 000	0
<b>Total des Capitaux Propres</b>	<b>119 294 433</b>	<b>0</b>	<b>-13 500 000</b>	<b>105 794 433</b>

#### **IV-Liste des membres du conseil d'administration**

	<b>Qualité</b>	<b>Mandat</b>	<b>Principale activité</b>	<b>Postes occupés dans d'autres sociétés</b>
<b>Personnes physiques :</b>				
M. Mohamed DKHILI	Président Directeur Général (PDG)	2021-2022-2023	PDG	-PDG de GAT Vie -PDG GAT Immobilier -PDG GAT Promotion Immobilière -PC GAT Investissement
M. Tahar LADJIMI	Administrateur	2021-2022-2023	Conseiller	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
Mme. Nesria MEMMI	Administrateur	2023	Conseillère	-Administrateur GAT Vie
M. Yann DREVILLON	Administrateur	2021-2022-2023	Conseiller	Associé Gérant FIDES
<b>Personnes morales :</b>				
Maghreb Participation Holding (2 sièges)	Administrateur représenté par : M. Marwan MABROUK	2021-2022-2023	Holding	-Administrateur GAT Vie
GAT VIE	Administrateur représenté par : M. Skander LAHRIZI	2021-2022-2023	Assurances	-Administrateur GAT Investissement -Administrateur GAT Immobilier -Administrateur GAT Promotion Immobilière
GAT INVESTISSEMENT	Administrateur représenté par : M. Riadh BADR	2021-2022-2023	Gestion d'Actif	-Administrateur GAT Immobilier -Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Promotion Immobilière

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **Informations Post AGO**

#### **GAT VIE**

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Mai 2023, GAT VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

### **I-Les Résolutions Adoptées**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2022, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2022, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2022 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2022 comme suit (en dinars) :

<b>Résultat net bénéficiaire 2022</b>	<b>4 172 236</b>
Résultats reportés	5 168 324
<b>Total</b>	<b>9 340 559</b>
Réserves de réinvestissement	1 000 000
Réserves légales	0
Fonds social	50 000
<b>Reliquat</b>	<b>8 290 559</b>
Dividendes	1 540 000
<b>Résultat reportés</b>	<b>6 750 559</b>

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende de 22 dinars par action et ce à partir du 01/07/2023 au siège social de GAT VIE.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2022.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2023 la somme totale de 40 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2023 la somme totale de 12 000 dinars en brut pour chaque comité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'AGO prend acte de la démission des Administrateurs M. Karim TRAD et MPEF II de leurs mandats au Conseil d'Administration avec une date d'effet au 27/12/2022. L'AGO décide d'accepter ces démissions et remercie les Administrateurs démissionnaires. Aussi, l'AGO constate que le mandat des Administrateurs, membres du Conseil d'Administration de GAT VIE, prend fin au terme de l'exercice 2022, l'AGO décide la désignation des Administrateurs suivants : M. Mohamed DKHILLI, M. Tahar LADJIMI, Mme Nesria MEMMI, M. Yann DREVILLON, MAGHREB PARTICIPATION HOLDING (MPH), GAT ASSURANCES (3 sièges) et GAT INVESTISSEMENT, pour une période de trois années (2023-2024-2025) qui prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'AGO délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour l'accomplissement de toute procédure et formalité de nomination, de renouvellement ou remplacement des administrateurs notamment auprès des administrations compétentes et auprès de l'autorité de tutelle. Elle donne, par ailleurs, pouvoir au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés*

## II-Le Bilan après affectation du résultat comptable

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2 022	2 021
Actifs incorporels	1 437 097	1 118 502	318 596	492 892
Actifs corporels d'exploitation	627 749	308 009	319 740	358 313
Placements	215 275 238	576 335	214 698 902	180 233 801
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	4 702 570	0	4 702 570	4 344 644
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 287 794	0	2 287 794	2 227 301
Créances	12 146 868	444 230	11 702 638	9 637 075
Autres éléments d'actif	7 552 972	94 719	7 458 254	5 895 608
<b>Total de l'actif</b>	<b>244 030 288</b>	<b>2 541 795</b>	<b>241 488 493</b>	<b>203 189 635</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2 022	2 021
<b>Capitaux propres</b>		
Capital Social	7 000 000	7 000 000
Réserves et primes liées au capital	1 291 135	1 241 135
Autres capitaux propres	443 314	443 314
Réserve spéciale pour réinvestissement	2 499 019	1 499 019
Résultat reporté	6 750 560	5 168 324
<b>Total capitaux propres après affectation</b>	<b>17 984 028</b>	<b>15 351 792</b>
<b>Passif</b>		
Provisions pour risques et charges	1 161 146	875 516
Provisions techniques brutes	206 175 947	171 267 960
Provision des contrats en Unité de compte	4 701 077	4 344 515
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	2 287 794	2 227 301
Autres dettes	3 339 053	2 915 538
Autres passifs	5 839 448	6 207 012
<b>Total du passif</b>	<b>223 504 465</b>	<b>187 837 843</b>
<b>Total des capitaux propres et du passifs</b>	<b>241 488 493</b>	<b>203 189 635</b>

## III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

Capitaux Propres	Avant Affectation	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	7 000 000			7 000 000
Réserves Légales	700 000			700 000
Réserves Facultatives	213 511			213 511
Modifications comptables liés à un changement de méthode	443 314			443 314
Fonds Social	327 624	50 000		377 624
Résultats Reportés	5 168 324	1 582 236		6 750 560
Réserve spéciale pour réinvestissement	1 499 019	1 000 000		2 499 019
Résultats de l'exercice	4 172 236	-2 632 236	-1 540 000	0
<b>Total des Capitaux Propres</b>	<b>19 524 028</b>	<b>0</b>	<b>-1 540 000</b>	<b>17 984 028</b>

#### **IV-Liste des membres du conseil d'administration**

	<b>Qualité</b>	<b>Mandat</b>	<b>Principale activité</b>	<b>Postes occupés dans d'autres sociétés</b>
<b>Personnes physiques :</b>				
M. Mohamed DKHILI	Président Directeur Général (PDG)	2023-2024-2025	PDG	-PDG de GAT Assurances -PDG GAT Immobilier -PDG GAT Promotion Immobilière -PC GAT Investissement
M. Tahar LADJIMI	Administrateur	2023-2024-2025	Conseiller	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
Mme. Nesria MEMMI	Administrateur	2023-2024-2025	Conseillère	-Administrateur GAT Assurances
M. Yann DREVILLON	Administrateur	2023-2024-2025	Conseiller	Associé Gérant FIDES
<b>Personnes morales :</b>				
Maghreb Participation Holding (MPH)	Administrateur représenté par : M. Marwan MABROUK	2023-2024-2025	Holding	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
GAT Assurances (3 sièges)	Administrateur représenté par : M. Mohamed DKHILI	2023-2024-2025	Assurances	-Administrateurs GAT Immobiliers -Administrateurs GAT Promotion Immobilière -Administrateur GAT Investissement
GAT INVESTISSEMENT	Administrateur représenté par : M. Riadh BADR	2023-2024-2025	Gestion d'actif	-Administrateur GAT Assurances -Administrateurs GAT Immobiliers -Administrateurs GAT Promotion Immobilière

# FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

## RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 700.317, un actif net de D : 696.584 et un bénéfice de D : 53.705.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Paragraphe d'observation*

Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 17,00% du total des actifs se situant ainsi au dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers*

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 Mars 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>557 722</u>	<u>625 022</u>
Actions et droits rattachés		533 316	600 703
Titres des Organismes de Placement Collectif		24 406	24 319
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>119 085</u>	<u>101 025</u>
Placements monétaires	5	119 085	101 025
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>23 510</u>	<u>58 983</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>700 317</b></u>	<u><b>785 030</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	3 673	3 870
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	60	370
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>3 733</b></u>	<u><b>4 240</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	689 125	774 375
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		7 459	6 415
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>696 584</b></u>	<u><b>780 790</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>700 317</b></u>	<u><b>785 030</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<u>22 476</u>	<u>20 415</u>
Dividendes		22 476	20 415
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<u>2 390</u>	<u>2 253</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>24 866</u>	<u>22 668</u>
Charges de gestion des placements	12	(15 017)	(15 452)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>9 849</u>	<u>7 216</u>
Autres charges	13	(760)	(789)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>9 089</u>	<u>6 427</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 630)	(12)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>7 459</u>	<u>6 415</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 630	12
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 228	(52 534)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		42 718	65 678
Frais de négociation de titres		(5 330)	(5 434)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<u><u>53 705</u></u>	<u><u>14 137</u></u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>53 705</u>	<u>14 137</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	9 089	6 427
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 228	(52 534)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	42 718	65 678
Frais de négociation de titres	(5 330)	(5 434)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(137 911)</u>	<u>(22 756)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	504 374	-
- Régularisation des sommes non distribuables	14 767	-
- Régularisation des sommes distribuables	854	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	(635 538)	(22 507)
- Régularisation des sommes non distribuables	(19 884)	(237)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 484)	(12)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(84 206)</b></u>	<u><b>(8 619)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	780 790	789 409
En fin de l'exercice	696 584	780 790
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	5 650	5 816
En fin de l'exercice	4 693	5 650
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>148.430</b></u>	<u><b>138.193</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>7.41%</b></u>	<u><b>1.81%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### *3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 557.722 et se détaille ainsi :

<b>Code ISIN</b>		<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2022</b>	<b>% Actif net</b>
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>524 888</b>	<b>533 316</b>	<b>76.56%</b>
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE AA	985	5 989	6 107	0.88%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCE MAGHREBIA VIE NS	1 970	11 978	12 214	1.75%
TN0003600350	ATB	11 449	34 297	33 076	4.75%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	400	14 880	14 789	2.12%
TN0001900604	BH BANK	1 173	15 405	16 352	2.35%
TN0001800457	BIAT	298	22 249	26 316	3.78%
TN0002200053	BT	4 580	23 098	23 692	3.40%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	25 000	44 753	47 000	6.75%
TN0007670011	DELICE HOLDING	350	4 785	4 499	0.65%
TN0007570013	EURO-CYCLES	1 313	28 855	33 375	4.79%
TN0003200771	ICF	132	11 093	11 872	1.70%
TN0007700016	OFFICE PLAST	36 542	67 453	58 467	8.39%
TN0005700018	P.G.H	2 131	25 086	18 710	2.69%
TN0007610017	SAH	2 003	17 186	18 193	2.61%
TN0007730013	SANIMED	26 552	56 356	45 404	6.52%
TN0001100437	SFBT	2 000	26 975	26 928	3.87%
TN0006590012	SIAME	7 080	25 970	26 932	3.87%
TN0007630015	SOTIPAPIER	2 500	16 100	15 975	2.29%
TN0006560015	SOTUVER	3 000	18 149	26 097	3.75%
TN0002600955	STB	2 035	7 489	7 761	1.11%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG J01012023	1 092	6 171	8 550	1.23%
TN0007650013	TGH	5 668	4 397	3 401	0.49%
TN0003900107	UIB	2 000	36 175	47 604	6.83%
	<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>23 849</b>	<b>24 406</b>	<b>3.50%</b>
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	231	23 849	24 406	3.50%
	<b>TOTAL</b>		<b>548 737</b>	<b>557 722</b>	<b>80.07%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>79.64%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	623 265	1 757	625 022	
<b><u>Acquisitions de l'exercice</u></b>				
Actions	751 781		751 781	
<b><u>Cessions de l'exercice</u></b>				
Actions	(826 309)		(826 309)	42 718
Variation des plus ou moins values latentes		7 228	7 228	
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	548 737	8 985	557 722	42 718

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 119.085 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
B.N.A au taux de 2%	117 853	119 085	17.10%
<b>TOTAL</b>	<b>117 853</b>	<b>119 085</b>	<b>17.10%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>17.00%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 23.510, contre D : 58.983 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Sommes à encaisser sur ventes de titres	23 443	58 908
Intérêt à recevoir sur dépôts à vue	67	75
<b>Total</b>	<b><u>23 510</u></b>	<b><u>58 983</u></b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 3.673, contre D : 3.870 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	2 597	2 796
Rémunération du dépositaire et distributeur	1 076	1 074
<b>Total</b>	<b><u>3 673</u></b>	<b><u>3 870</u></b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 60, contre D : 370 au 31 décembre 2021 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	60	65
Achats de titres à payer	-	24
Retenues à la source	-	281
<b>Total</b>	<u><b>60</b></u>	<u><b>370</b></u>

### Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2021

Montant	774 375
Nombre de parts	5 650
Nombre de copropriétaires	47

#### Souscriptions réalisées

Montant	504 374
Nombre de parts émises	3 680
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

#### Rachats effectués

Montant	(635 538)
Nombre de parts rachetées	(4 637)
Nombre de copropriétaires sortants	(9)

#### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 228
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	42 718
Régularisation des sommes non distribuables	(4 030)
Frais de négociation de titres	(5 330)
Résultat incorporé à la V.L	6 415

Régularisation de résultat incorporé à la V.L (1 087)

Capital au 31-12-2022

Montant 689 125

Nombre de parts 4 693

Nombre de copropriétaires 40

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 22.476, contre D : 20.415 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2021</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	21 577	19 570
des titres OPCVM	899	845
<b>TOTAL</b>	<b>22 476</b>	<b>20 415</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 2.390, contre D : 2.253 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Intérêts des dépôts à vue	2 390	2 253
<b>Total</b>	<b><u>2 390</u></b>	<b><u>2 253</u></b>

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à D : 15.017, contre D : 15.452 au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	10 790	11 191
Rémunération du dépositaire et distributeur	4 227	4 261
<b>Total</b>	<u><b>15 017</b></u>	<u><b>15 452</b></u>

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 760, contre D : 789 au 31 décembre 2021 et englobent principalement la redevance du CMF.

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	5.299	4.012	2.805	3.794	4.350
Charges de gestion des placements	(3.200)	(2.735)	(2.838)	(2.557)	(3.228)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>2.099</u>	<u>1.277</u>	<u>(0.033)</u>	<u>1.237</u>	<u>1.121</u>
Autres charges	(0.162)	(0.140)	(0.144)	(0.131)	(0.165)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>1.937</u>	<u>1.138</u>	<u>(0.177)</u>	<u>1.106</u>	<u>0.956</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0.347)	(0.002)	0.321	(0.011)	(0.179)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>1.589</u>	<u>1.135</u>	<u>0.144</u>	<u>1.096</u>	<u>0.777</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1.540	(9.298)	7.949	(4.795)	(2.839)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	9.102	11.624	(8.907)	4.252	11.724
Frais de négociation de titres	(1.136)	(0.962)	(0.903)	(0.894)	(0.912)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<u>9.507</u>	<u>1.365</u>	<u>(1.860)</u>	<u>(1.437)</u>	<u>7.973</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>11.444</u>	<u>2.502</u>	<u>(2.037)</u>	<u>(0.330)</u>	<u>8.930</u>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>9.507</u>	<u>1.365</u>	<u>(1.860)</u>	<u>(1.437)</u>	<u>7.973</u>

Régularisation du résultat non distribuable	(0.859)	(0.038)	8.908	0.035	(2.843)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>8.648</u>	<u>1.327</u>	<u>7.048</u>	<u>(1.402)</u>	<u>5.130</u>
Valeur liquidative	148.430	138.193	135.731	128.538	128.844
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2.23%	2.00%	2.15%	1.99%	2.56%
Autres charges / actif net moyen	0.11%	0.10%	0.11%	0.10%	0.13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1.11%	0.83%	0.11%	0.85%	0.62%

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **Tunisie Profilés Aluminium -TPR-**

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

La société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 06 Juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Mohamed TRIKI (InFirst Auditors) et M Yassine BEN GHORBAL.

**GROUPE - TPR**

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig 2033

**BILAN CONSOLIDE**

(Exprimé en dinars )

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>Au 31/12/2022</b>	<b>Au 31/12/2021</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Ecarts d'acquisition	<b>B.1</b>	0	103 731
Immobilisations incorporelles		1 360 198	1 243 199
Moins : amortissements		<u>-1 025 383</u>	<u>-930 070</u>
<i>S/Total</i>	<b>B.2</b>	<b>334 815</b>	<b>313 129</b>
Immobilisations corporelles		134 730 654	115 279 270
Moins : amortissements		<u>-79 014 792</u>	<u>-69 463 214</u>
<i>S/Total</i>	<b>B.3</b>	<b>55 715 862</b>	<b>45 816 056</b>
Titres mis en équivalence		0	0
Immobilisations financières		3 493 778	3 394 670
Moins : Provisions		<u>-1 195 605</u>	<u>-1 125 287</u>
<i>S/Total</i>	<b>B.4</b>	<b>2 298 173</b>	<b>2 269 383</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>58 348 850</b>	<b>48 502 299</b>
Autres actifs non courants	<b>B.5</b>	398 146	43 301
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>58 746 996</b>	<b>48 545 600</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		105 884 951	87 121 233
Moins : Provisions		<u>0</u>	<u>0</u>
<i>S/Total</i>	<b>B.6</b>	<b>105 884 951</b>	<b>87 121 233</b>
Clients et comptes rattachés		45 053 827	55 766 023
Moins : Provisions		<u>-10 292 377</u>	<u>-9 791 998</u>
<i>S/Total</i>	<b>B.7</b>	<b>34 761 450</b>	<b>45 974 025</b>
Actifs d'impôts différés	<b>B.8</b>	1 791 046	1 993 118
Autres actifs courants		40 891 507	22 399 477
Moins : Provisions		<u>-545 347</u>	<u>-545 347</u>
<i>S/Total</i>	<b>B.9</b>	<b>40 346 160</b>	<b>21 854 130</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>B.10</b>	59 820 972	58 821 843
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B.11</b>	26 808 179	37 392 450
<b>Total des actifs courants</b>		<b>269 412 758</b>	<b>253 156 799</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>328 159 754</b>	<b>301 702 399</b>

**GROUPE - TPR**

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig- 2033

**BILAN CONSOLIDE**

(Exprimé en dinars )

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Note</b>	<b>2022</b> <b>Au 31/12/2022</b>	<b>2021</b> <b>Au 31/12/2021</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves consolidées		72 308 361	69 405 079
Autres capitaux propres consolidés		-3 026 284	-1 250 706
<b>Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice</b>		<b>119 282 077</b>	<b>118 154 373</b>
Résultat de l'exercice consolidé		28 965 394	19 059 221
<b>Total des capitaux propres consolidés avant affectation</b>	<b>B.12</b>	<b>148 247 471</b>	<b>137 213 594</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>			
Réserves des minoritaires		12 285 350	9 012 590
Résultat des minoritaires		537 585	135 109
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>B.13</b>	<b>12 822 935</b>	<b>9 147 699</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>B.14</b>	33 398 955	43 214 440
Provisions	<b>B.15</b>	3 009 752	2 434 912
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>36 408 707</b>	<b>45 649 352</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>B.16</b>	26 826 839	39 734 117
Passifs d'impôts différés	<b>B.17</b>	988 063	965 610
Autres passifs courants	<b>B.18</b>	29 353 022	25 013 854
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>B.19</b>	73 512 717	43 978 173
<b>Total des passifs courants</b>		<b>130 680 641</b>	<b>109 691 754</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>167 089 348</b>	<b>155 341 106</b>
<b>Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs</b>		<b>328 159 754</b>	<b>301 702 399</b>

**GROUPE - TPR**

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig 2033

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Exprimé en dinars )

	Note	2022 Au 31/12/2022	2021 Au 31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	R.1	284 773 841	214 886 191
Autres produits d'exploitation	R.2	163 097	28 411
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>284 936 938</b>	<b>214 914 602</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	R.3	-20 031 983	-4 931 517
Achats consommés	R.4	215 134 427	146 104 775
Charges de personnel	R.5	21 183 155	19 413 629
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.6	7 254 927	7 490 792
Autres charges d'exploitation	R.7	19 113 063	22 187 439
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>242 653 589</b>	<b>190 265 118</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>42 283 349</b>	<b>24 649 484</b>
Charges financières nettes	R.8	11 989 932	8 751 867
Produits des placements	R.9	7 007 846	6 101 639
Autres gains ordinaires	R.10	122 617	888 530
Autres pertes ordinaires	R.11	596 773	927 111
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>36 827 107</b>	<b>21 960 675</b>
Impôt sur les bénéfices	R.12	7 220 397	2 662 614
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>29 606 710</b>	<b>19 298 061</b>
Pertes extraordinaires		0	0
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>29 606 710</b>	<b>19 298 061</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	R.13	103 731	103 731
Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>29 502 979</b>	<b>19 194 330</b>
Quote-part des intérêts minoritaires	R.14	537 585	135 109
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>28 965 394</b>	<b>19 059 221</b>

**GROUPE - TPR**

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig, 2033

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

(Exprimé en dinars )

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>Au 31/12/2022</b>	<b>Au 31/12/2021</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Résultat net de l'ensemble consolidé	<b>29 502 979</b>	<b>19 194 330</b>
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Dotation aux amortissements & provisions	10 792 428	6 731 718
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	103 731	103 731
. Variation des stocks	<b>F.1</b> -18 763 718	-13 919 710
. Variation des créances	<b>F.2</b> 10 712 196	-9 898 826
. Variation des autres actifs	<b>F.3</b> -18 846 875	-2 052 179
. Variation des fournisseurs	<b>F.4</b> -12 907 278	6 618 847
. Variation des autres passifs	<b>F.5</b> 4 509 926	4 558 095
. Variation des modifications comptables	-236 678	-3 622 253
. Plus ou moins-value de cession d'immobilisations	0	0
. Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	34 903	0
. Ecart de conversion	-2 588 728	-1 702
. Impôt différé	224 525	-260 586
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à ) l'exploitation</b>	<b>2 537 411</b>	<b>7 451 465</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>F.6</b> -19 830 025	-4 672 754
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	261 642	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-1 281 405	-1 242 563
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	1 182 297	1 028 633
- Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>-19 667 491</b>	<b>-4 886 684</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT</b>		
- Encaissement suite à l'émission d'actions	3 000 000	5 500 000
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-15 000 000	-15 000 000
- Dividendes servis aux minoritaires	-3 363	-580
- Encaissement provenant des placements	198 509 144	181 091 369
- Décaissement pour acquisition des placements	-199 508 273	-178 141 921
- Encaissement provenant des subventions d'investissement		
- Encaissement provenant des emprunts	83 920 813	86 458 719
- Remboursement des emprunts	-68 117 476	-71 885 995
- Décaissements affectés au rachat des actions propres	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</b>	<b>2 800 845</b>	<b>8 021 592</b>
- Ajustement lié à la variation de périmètre de consolidation		
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-14 329 235</b>	<b>10 586 373</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>F.7</b> 37 232 567	26 646 194
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>F.8</b> 22 903 332	37 232 567

## NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE 2022

### I. PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « TPR » est composé de treize sociétés :

**Tunisie Profilés Aluminium « TPR » (Société mère)** Son capital social s'élève avant son introduction en bourse à 2007 à 25 000 000 DT déteu à concurrence de 58,5% par la société CFI. Actuellement son capital s'élève à 50 000 000 DT.

Tunisie Profilés Aluminium TPR a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés Aluminium ou autres produits, outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.

**Tunisie Profilés Aluminium TRADE « TPR TRADE » (Société filiale)** Est spécialisée dans la distribution de produits accessoires utilisés dans la menuiserie aluminium. La société est dotée d'un capital social de 500 000 DT. Son capital est déteu à raison de 99,80% par TPR. Le principal client de la société est la société mère TPR.

**La compagnie Financière d'Investissement « CFI SICAR » (Société filiale)** Est créée en 2007. Elle est dotée d'un capital social de 2 000 000 DT. Elle a pour objet la prise de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers en vue de leur rétrocession. Son capital est déteu à raison de 49,5% par TPR.

**ALUFOND (Société filiale)** Est créée en 2010. Elle est dotée d'un capital social de 3 000 000 DT. L'objet de cette société consiste en le recyclage et la remise en valeur de déchets en Alliage d'Aluminium, la production de billettes et lingots d'Aluminium. La participation de TPR s'élève à 2 995 000 DT représentant 99,83% du capital d'ALUFOND.

**Profilés Aluminium Maghreb SPA « PROFAL » (Société filiale)** Est créée en 2008. Elle est dotée d'un capital social de 360 000 000 Dinars Algérien. La participation de la société mère TPR dans le capital de PROFAL MAGHREB s'élève à 7 337 764 DT. Elle a pour objet la fabrication des profilés d'aluminium.

**LAVAAL INTERNATIONAL (Société filiale)** La participation de TPR SA s'élève à 872 235 Dinars. Elle a pour objet la fabrication des accessoires en aluminium

**ALUCOLOR  
(Société filiale)**

Est créée en 2013. Elle est dotée d'un capital social de 1 000 000 DT. La participation de la société mère TPR dans le capital d'ALUCOLOR s'élève à 999 900 DT représentant 99,99% du capital. Elle a pour objet le traitement des surfaces.

**METECNAL  
(Société filiale)**

La participation de TPR SA dans le capital de METECNAL, qui est de 300 000 euros, s'élève à 50%. Cette société de droit italien est spécialisée dans la fabrication de composants mécaniques en aluminium pour l'industrie des fluides.

**ITALSYS  
(Société filiale)**

Est créé en 2015. Elle est dotée d'un capital social de 100 000 DT. Elle a pour objet la réalisation des études techniques de conception des profilés d'aluminium. La participation de TPR SA dans le capital de ITALYS s'élève à 50 000 DT, représentant 50% du capital.

**TPR AFRIQUE  
(Société filiale)**

Est créée en 2017. Elle est dotée d'un capital social de 300 000 000 Franc CFA. La participation de la société mère TPR dans le capital de TPR Afrique s'élève à 741 880 DT. Elle a pour objet la commercialisation de tous genres d'articles en profilés d'aluminium ou d'autres produits, l'import et l'export de tous articles, toutes opérations de représentation, commission et courtage négoce internationale.

**TPR ANODAL  
(Société filiale)**

Est créé en 2020, ayant comme objet social le traitement de surfaces de profilés Aluminium par Oxydation Anodique. Son capital s'élève à 10 500 000 DT détenu à hauteur de 52,38% par la société TPR.

**TPR GLASS  
(Société filiale)**

Est créé en 2020, ayant comme objet social le façonnage et transformation du verre plat. Son capital s'élève à 13 000 000 DT détenu à hauteur de 53,84% par la société TPR.

**TPR COLOR  
(Société filiale)**

Est créé en 2020, ayant comme objet social le traitement de surfaces de profilés en Aluminium par thermo laquage. Son capital s'élève à 10 500 000 DT détenu à hauteur de 52,38% par la société TPR.

## II. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêts	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
TPR	100%	100%	Société Mère	Intégration globale
TPR TRADE	99,80%	99,80%	Exclusif	Intégration globale
CFI SICAR	49,50%	49,50%	Exclusif	Intégration globale
PROFAL MAGHREB	99,70%	99,70%	Exclusif	Intégration globale
ALUFOND	99,83%	99,83%	Exclusif	Intégration globale
LAVAAL INTERNATIONAL	75,00%	75,00%	Exclusif	Intégration globale
ALUCOLOR	99,99%	99,99%	Exclusif	Intégration globale
METECNAL	50,00%	50,00%	Exclusif	Intégration globale
ITAL SYSTÈME	50,00%	50,00%	Exclusif	Intégration globale
CAP TPR AFRIQUE	55,00%	55,00%	Exclusif	Intégration globale
TPR ANODAL	52,38%	52,38%	Exclusif	Intégration globale
TPR GLASS	53,84%	53,84%	Exclusif	Intégration globale
TPR COLOR	52,38%	52,38%	Exclusif	Intégration globale

## III. PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- La conversion des comptes des filiales étrangères ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

### 1. L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

## **2. La conversion des comptes des filiales étrangères**

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers PROFAL, TRP AFRIQUE, METECNAL et LAVAAL est effectuée après retraitements d'homogénéité. L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de changes aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

## **3. L'intégration des comptes**

Pour la société contrôlée d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement. L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

## **4. L'élimination des comptes réciproques**

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

## **5. Détermination de l'écart de première consolidation**

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

## **6. Traitement des écarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société TPR a amorti le goodwill linéairement au taux de 10% par an.

#### **7. Répartition des capitaux propres et élimination des titres**

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de TPR dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents. Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

#### **IV. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère et ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

#### **V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

La groupe TPR n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des états financiers consolidés, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

#### **VI. LES BASES DE MESURE**

##### **1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

<b>Désignation</b>	<b>Taux</b>
- Marque et brevet	33,33%
- Logiciel	33,33%
- Construction	4% à 5%
- Matériel et outillage d'exploitation	10% à 33,33%
- Matériel de transport	20%

- Installation Générale Agencement et Aménagement	10%
- Mobilier de bureau	20%
- Matériel informatique	15% à 20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

## **2. Placements**

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont le groupe n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

## **3. Charges reportées**

Les frais se rattachant au développement du marché extérieur et des produits du groupe et à la notoriété de la marque sont traités en tant que charges à répartir amortissables sur trois exercices.

## **4. Stocks**

Les matières premières et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achat qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables par le groupe, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

La valorisation des stocks de matières premières est faite sur la base des coûts moyens pondérés. Le stock de produit fini est valorisé selon le coût de production unitaire.

## **5. Impôt différé**

Les sociétés du Groupe TPR sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices. Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## 6. Revenus

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

## VII. NOTES DETAILLEES

### B. NOTES RELATIVES AU BILAN

#### B.1 ECART D'ACQUISITION

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Écarts d'acquisition - Titres METECNAL	1 037 307	1 037 307
<b>Sous total</b>	<b>1 037 307</b>	<b>1 037 307</b>
Amortissements Écarts d'acquisition - Titres METECNAL	-1 037 307	-933 576
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>103 731</b>

#### B.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Logiciels	697 950	699 457
Marques et brevets	10 587	10 587
Fonds de commerce	451 219	280 717
Autres immobilisations incorporelles	200 442	252 438
<b>Sous total</b>	<b>1 360 198</b>	<b>1 243 199</b>
Amortissements	-1 025 383	-930 070
<b>Total</b>	<b>334 815</b>	<b>313 129</b>

### B.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Terrain	3 183 962	3 076 881
Construction	24 878 133	23 574 989
Matériel d'exploitation	77 798 127	69 413 982
Matériel de transport	5 450 969	4 725 599
Agencement, aménagement & installation	9 189 316	6 371 546
Équipement de bureau	851 869	729 255
Matériels informatiques	2 090 283	2 036 790
Autres immobilisations corporelles	1 838 949	1 682 906
Immobilisations en cours	9 449 046	3 667 322
<b><i>Sous total</i></b>	<b><i>134 730 654</i></b>	<b><i>115 279 270</i></b>
Amortissements	-79 014 792	-69 463 214
<b>Total</b>	<b>55 715 862</b>	<b>45 816 056</b>

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

**GROUPE - TPR**  
Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig, 2033

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2022**

DESIGNATION	VALEUR D'ORIGINE			AMORTISSEMENTS			V.C.N.
	AU 31/12/2021	Variations	AU 31/12/2022	ANTERIEUR	Variations	CUMUL	AU 31/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS INCOPORELLES</b>							
Logiciels	699 457	-1 507	697 950	500 939	147 738	648 677	49 273
Marques et brevets	10 587	0	10 587	10 587	0	10 587	0
Fonds de commerce	280 717	170 502	451 219	166 105	-428	165 677	285 542
Autres immobilisations incorporelles	252 438	-51 996	200 442	252 438	-51 996	200 442	0
<b>Sous Total</b>	<b>1 243 199</b>	<b>116 999</b>	<b>1 360 198</b>	<b>930 069</b>	<b>95 314</b>	<b>1 025 383</b>	<b>334 815</b>
<b>IMMOBILISATIONS COPORELLES</b>							
Terrain	3 076 881	107 081	3 183 962	0	0	0	3 183 962
Construction	23 574 989	1 303 144	24 878 133	11 796 569	1 233 386	13 029 955	11 848 178
Matériel d'exploitation	69 413 982	8 384 145	77 798 127	47 953 551	7 742 909	55 696 460	22 101 667
Matériel de transport	4 725 599	717 704	5 450 969	3 889 651	-53 071	3 836 580	1 614 389
Agencement, aménagement & installation	6 371 546	2 817 770	9 189 316	2 266 205	311 842	2 578 047	6 611 269
Equipement de bureau	729 255	122 614	851 869	637 739	116 808	754 547	97 321
Matériels informatiques	2 036 790	53 493	2 090 283	1 732 361	104 762	1 837 123	253 160
Autres immobilisations corporelles	1 682 906	156 043	1 838 949	1 187 139	94 941	1 282 080	556 870
Immobilisations en cours	3 667 322	5 781 724	9 449 046	0	0	0	9 449 046
<b>Sous Total</b>	<b>115 279 270</b>	<b>19 443 718</b>	<b>134 730 654</b>	<b>69 463 215</b>	<b>9 551 577</b>	<b>79 014 792</b>	<b>55 715 862</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>116 522 469</b>	<b>19 560 717</b>	<b>136 090 852</b>	<b>70 393 284</b>	<b>9 646 891</b>	<b>80 040 175</b>	<b>56 050 677</b>

**B.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dépôt et cautionnement	506 436	464 967
Prêts aux personnels	497 683	503 823
Titres de participation	1 805 424	1 802 610
Autres immobilisations financières	684 235	623 270
<b>Sous total</b>	<b>3 493 778</b>	<b>3 394 670</b>
Moins : Provisions sur titres de participation	-1 125 605	-1 125 287
Moins : Provisions sur cautions	-70 000	0
<b>Total</b>	<b>2 298 173</b>	<b>2 269 383</b>

Les titres de participation se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
TECI	4 000	4 000
GIC	37 700	37 700
BNS	10 000	10 000
STB	16 429	16 429
ATTIJARI BANK	5 595	5 595
S.M.U	75 000	75 000
LLOYD	550	550
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	25 000	25 000
Société l'Aluminium du Nord Ouest	35 000	35 000
Comptoir Commercial de l'Aluminium	201 000	201 000
LAVAAL TUNISIE	180 000	180 000
Comptoir Jerba Aluminium	65 000	65 000
CETRAM	600 000	600 000
CETRAM.CO	490 000	490 000
Actions Bancaires	60 150	57 336
<b>Sous total</b>	<b>1 805 424</b>	<b>1 802 610</b>
Provision Titres TECI	-4 000	-4 000
Provision Titres GIC	-37 700	-37 700
Provision Titres STB	-14 149	-13 831
Provision Titres Tunis Afrique Export	-25 000	-25 000
Provision Titres LLOYD	-550	-550
Provision Titres Sté l'Aluminium du Nord Ouest	-35 000	-35 000
Provision Titres Comptoir Commercial de l'Aluminium	-201 000	-201 000
Provision Titres CETRAM	-600 000	-600 000
Provision Titres CETRAM.CO	-208 206	-208 206
<b>Sous total</b>	<b>-1 125 605</b>	<b>-1 125 287</b>
<b>Total</b>	<b>679 819</b>	<b>677 323</b>

**B.5 AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Charges à répartir	0	6 270
Frais préliminaires	398 146	37 031
<b>Total</b>	<b>398 146</b>	<b>43 301</b>

**B.6 STOCK**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Stocks matières premières	56 728 705	47 461 507
Stocks de produits finis	21 182 904	8 341 533
Stocks en transit	7 368 659	13 862 203
Stocks filières	6 922 792	5 716 159
Stocks de produits en cours	10 720 886	7 630 321
Produits résiduels	800 391	1 646 307
Stocks de pièces de rechange	305 074	288 267
Stocks de marchandises	1 855 540	2 174 936
<b>Total</b>	<b>105 884 951</b>	<b>87 121 233</b>

**B.7 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients locaux	267 618	13 636 157
Clients étrangers	31 741 550	28 273 447
Clients effets à recevoir	2 765 390	4 210 844
Clients locaux douteux	266 275	255 846
Clients étrangers douteux	7 722 000	7 474 313
Clients étrangers douteux et contentieux	894 523	894 523
Clients locaux douteux et contentieux	1 396 471	1 020 893
<b>Sous total</b>	<b>45 053 827</b>	<b>55 766 023</b>
Provisions sur créances douteuses	-10 292 377	-9 791 998
<b>Total</b>	<b>34 761 450</b>	<b>45 974 025</b>

**B.8 ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Actifs d'impôts différés " TPR"	1 045 844	1 255 272
Actifs d'impôts différés "ALUFOND"	120 444	104 598
Actifs d'impôts différés "ALUCOLOR"	14 512	10 621
Actifs d'impôts différés "CFI SICAR"	370 333	370 333
Actifs d'impôts différés "METECNAL"	46 186	33 973
Actifs d'impôts différés "PROFAL"	131 948	164 936
Actifs d'impôts différés "TPR Trade"	35 591	35 591
Actifs d'impôts différés "LAVAAL"	26 188	17 794
<b>Total</b>	<b>1 791 046</b>	<b>1 993 118</b>

**B.9 AUTRES ACTIFS COURANTS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Prêts au personnel	145 503	185 700
Personnel, avances et acomptes	15 653	15 360
Fournisseurs avances	10 797 159	6 762 145
Etat, Crédit de TVA	15 058 258	7 244 606
Etat, Crédit d'Impôt	1 985 424	2 858 129
Débiteurs divers	10 577 011	4 135 006
Charges constatées d'avance	1 450 141	559 839
Produits à recevoir	272 528	51 858
Comptes d'attente	446	104
Actionnaires opération sur le capital	589 384	586 730
<b>Sous Total</b>	<b>40 891 507</b>	<b>22 399 477</b>
Provisions	-545 347	-545 347
<b>Total</b>	<b>40 346 160</b>	<b>21 854 130</b>

**B.10 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Titres cotés et SICAV	1 220 972	1 121 843
Billet de trésorerie	47 700 000	50 200 000
Placements	7 400 000	4 000 000
Prêt accordé	3 000 000	3 000 000
Emprunt national	500 000	500 000
<b>Total</b>	<b>59 820 972</b>	<b>58 821 843</b>

Les billets de trésorerie se détaillent au 31 décembre 2022 comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022
SPI	4 150 000
CFI	39 500 000
TPS	1 950 000
INDINVEST	2 100 000
<b>Total</b>	<b>47 700 000</b>

#### B.11 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Chèques à encaisser	18 045 076	17 279 945
Banques	8 640 678	9 330 103
Caisse	122 425	32 402
Compte indisponible	0	10 750 000
<b>Total</b>	<b>26 808 179</b>	<b>37 392 450</b>

#### B.12 CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Capital social	50 000 000	50 000 000
Réserves consolidées	72 308 361	69 405 079
Autres capitaux propres consolidés	-3 061 187	-1 250 706
Résultat consolidé (Part du groupe)	28 965 394	19 059 221
<b>Total</b>	<b>148 247 471</b>	<b>137 213 594</b>

Le résultat par action se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Résultat consolidé de la période	28 965 394	19 059 221
Nombre moyen pondéré des actions	50 000 000	50 000 000
<b>Résultat par action</b>	<b>0,579</b>	<b>0,381</b>

#### B.13 INTERETS MINORITAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Réserves des minoritaires	12 285 350	9 012 590
Résultat des minoritaires	537 585	135 109
<b>Total</b>	<b>12 822 935</b>	<b>9 147 699</b>

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

**GROUPE - TPR**

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig 2033

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**  
(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	Capital social	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>50 000 000</b>	<b>69 405 079</b>	<b>-1 250 706</b>	<b>19 059 221</b>	<b>137 213 594</b>	<b>9 012 590</b>	<b>135 109</b>	<b>9 147 699</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2021		19 059 221		-19 059 221	0	135 109	-135 109	0
Dividendes distribués par la société Mère		-15 000 000			-15 000 000			0
Dividendes décidés aux minoritaires des sociétés intégrés					0	-3 363		-3 363
Modifications comptables		-1 155 939			-1 155 939	919 261		919 261
Variation de l'écart de conversion			-1 810 481		-1 810 481	-778 247		-778 247
Augmentation de capital des filiales affectée aux minoritaires (Partie libérée)					0	3 000 000		3 000 000
QP subvention d'invest. inscrite en CP					34 903			
Résultat de l'exercice 2022				28 965 394	28 965 394		537 585	537 585
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>50 000 000</b>	<b>72 308 361</b>	<b>-3 061 187</b>	<b>28 965 394</b>	<b>148 247 471</b>	<b>12 285 350</b>	<b>537 585</b>	<b>12 822 935</b>

**B.14 EMPRUNTS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Emprunts bancaires "TPR"	24 835 301	33 119 707
Emprunts bancaires "ALUFOND"	444 444	666 667
Emprunts bancaires "ALUCOLOR"	297 778	446 667
Emprunts bancaires "PROFAL"	0	2 713 483
Emprunts bancaires "METECNAL"	7 821 432	6 267 916
<b>Total</b>	<b>33 398 955</b>	<b>43 214 440</b>

**B.15 PROVISIONS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Provisions pour risques et charges	3 009 752	2 434 912
<b>Total</b>	<b>3 009 752</b>	<b>2 434 912</b>

**B.16 FOURNISSEURS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs d'exploitation	23 931 441	37 181 842
Fournisseurs effets à payer	2 610 032	2 257 450
Fournisseurs Factures non encore parvenues	285 366	294 825
<b>Total</b>	<b>26 826 839</b>	<b>39 734 117</b>

**B.17 PASSIFS D'IMPOT DIFFERES**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Passifs d'impôts différés "TPR Trade"	191	191
Passifs d'impôts différés "CFI SICAR"	87 461	87 461
Passifs d'impôts différés "LAVAAL"	877 958	877 958
Passifs d'impôts différés "METECNAL"	22 453	0
<b>Total</b>	<b>988 063</b>	<b>965 610</b>

**B.18 AUTRES PASSIFS COURANTS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Personnel, rémunérations dues	298 737	424 576
Etat impôts et taxes	950 190	910 238
Etat, IS à payer	2 482 814	415 413
CNSS	925 647	891 433
Créditeurs divers	19 627 862	16 143 068
Dividendes à payer	68 115	56 577
Charges à payer	2 416 348	1 837 622
Comptes courants associés	2 027	1 985
Clients avances et acomptes	2 492 405	1 240 020
Produits constatés d'avance	88 877	170 108
Autres comptes de régularisation	0	2 922 814
<b>Total</b>	<b>29 353 022</b>	<b>25 013 854</b>

**B.19 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Intérêts courus	308 798	138 040
Échéances à moins d'un an emprunt	20 369 264	13 481 930
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	48 929 808	30 198 320
Découverts bancaires	3 904 847	159 883
<b>Total</b>	<b>73 512 717</b>	<b>43 978 173</b>

**R. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT****R.1 REVENUS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Revenus	284 773 841	214 886 191
<b>Total</b>	<b>284 773 841</b>	<b>214 886 191</b>

**R.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Produits des activités annexes	163 097	28 411
<b>Total</b>	<b>163 097</b>	<b>28 411</b>

**R.3 VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Variation des stocks des produits finis et des encours	-20 031 983	4 931 517
<b>Total</b>	<b>-20 031 983</b>	<b>-4 931 517</b>

**R.4 ACHATS DE MATIERES ET D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Achats stockés de matières premières	174 663 953	135 281 594
Achats emballages	949 590	1 373 440
Pièces de rechanges	916 228	736 884
Achats de fournitures consommables	5 558 992	4 288 254
Achats d'études et prestations de services	4 439 403	4 846 080
Achats non stockés de matières et fournitures	1 114 689	825 438
Frais sur achats de matières premières	1 130 279	1 089 979
Variation de stocks	-10 745 950	-20 821 637
Carburants	45 409	39 206
Eaux	250 771	224 540
Électricité & Gaz	6 654 275	5 792 211
Achats de marchandises	28 567 416	11 020 264
Transport sur achats	1 765 821	1 477 199
RRR sur achats	-176 449	-68 677
<b>Total</b>	<b>215 134 427</b>	<b>146 104 775</b>

**R.5 CHARGES DE PERSONNEL**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Salaires et compléments de salaires	18 442 770	16 827 816
Charges sociales	2 740 385	2 585 813
<b>Total</b>	<b>21 183 155</b>	<b>19 413 629</b>

**R.6 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 201 491	6 384 090
Dotations aux provisions pour risques et charges	383 314	163 086
Dotation aux résorptions des charges à répartir	14 403	7 723
Dotation aux provisions des créances clients	2 036 766	1 685 630
Dotation aux provisions immobilisations financières	70 318	25 223
Dotation aux provisions des autres actifs	152 488	0
Reprise sur provision	-1 603 853	-774 960
<b>Total</b>	<b>7 254 927</b>	<b>7 490 792</b>

**R.7 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Sous-traitance	157 727	188 486
Locations	2 068 717	2 033 757
Entretiens et réparations	3 156 485	2 540 290
Primes d'assurance	296 712	238 790
Personnels extérieurs	1 732 487	1 702 276
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 911 403	3 091 960
Publicités & relations publiques	367 785	184 419
Dons et Subventions	78 852	121 440
Transports	2 183 870	2 159 983
Déplacements, Missions et Réceptions	899 760	474 341
Frais Postaux & Télécommunications	130 355	147 928
Services bancaires et assimilés	604 827	336 238
Jetons de présence	140 000	80 000
Impôts et Taxes	717 854	2 458 603
Autres services extérieurs	2 107 752	2 583 734
Autres charges d'exploitation LAVAAL	1 558 477	3 845 194
<b>Total</b>	<b>19 113 063</b>	<b>22 187 439</b>

**R.8 CHARGES FINANCIERES NETTES**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Charges d'intérêts	11 393 198	7 718 060
Intérêts créditeurs	-2 439	-5 351
Escomptes accordés	1 602 223	1 020 217
Escomptes obtenus	-651	-836
Revenus des autres créances	-91 341	-104 250
Pertes de change	692 126	488 026
Gains de change	-1 603 184	-363 999
<b>Total</b>	<b>11 989 932</b>	<b>8 751 867</b>

**R.9 PRODUITS DES PLACEMENTS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dividendes	68 044	36 767
Produits de placements	6 343 679	5 824 872
Intérêts sur prêts	596 123	240 000
<b>Total</b>	<b>7 007 846</b>	<b>6 101 639</b>

**R.10 AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Autres gains ordinaires	122 617	888 530
<b>Total</b>	<b>122 617</b>	<b>888 530</b>

**R.11 AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Autres pertes ordinaires	596 773	927 111
<b>Total</b>	<b>596 773</b>	<b>927 111</b>

**R.12 IMPOT SUR LES BENEFICES**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Impôts sur les sociétés	6 167 544	2 733 780
Contribution de solidarité sociale	828 329	189 421
Charges d'impôts différés	312 498	35 337
Produits d'impôts différés	-87 974	-295 924
<b>Total</b>	<b>7 220 397</b>	<b>2 662 614</b>

**R.13 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITION**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition - Titres METECNAL	103 731	103 731
<b>Total</b>	<b>103 731</b>	<b>103 731</b>

**R.14 QUOTE-PART DES INTERETS MINORITAIRES**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Quote-part des minoritaires - Société ALUFOND	2 951	5 238
Quote-part des minoritaires - Société ALUCOLOR	9	40
Quote-part des minoritaires - Société TPR TRADE	224	223
Quote-part des minoritaires - Société ITALSYS	-2 284	-2 616
Quote-part des minoritaires - Société CFI SICAR	-27 810	-45 288
Quote-part des minoritaires - Société PROFAL MAGHREB	21 933	3 600
Quote-part des minoritaires - Société METECNAL	137 636	198 915
Quote-part des minoritaires - Société TPR AFRIQUE	-86 955	-98 729
Quote-part des minoritaires - Société TPR GLASS	124 073	24 246
Quote-part des minoritaires - Société TPR ANODAL	183 904	24 740
Quote-part des minoritaires - Société TPR COLOR	183 904	24 740
<b>Total</b>	<b>537 585</b>	<b>135 109</b>

**F. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE****F.1 VARIATION DES STOCKS**

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubrique "Stocks"	87 121 233	105 884 951	-18 763 718

**F.2 VARIATION DES CREANCES**

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubrique "Clients"	55 766 023	45 053 827	10 712 196

**F.3 VARIATION DES AUTRES ACTIFS**

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubrique "Autres actifs non courants"	43 301	398 146	-354 845
Rubrique "Autres actifs courants"	22 399 477	40 891 507	-18 492 030
<b>Total</b>	<b>22 442 778</b>	<b>41 289 653</b>	<b>-18 846 875</b>

**F.4 VARIATION DES FOURNISSEURS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Rubrique "Fournisseurs"	26 826 839	39 734 117	-12 907 278

**F.5 VARIATION DES AUTRES PASSIFS**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Rubrique "Autres passifs courants"	29 353 022	25 013 854	4 339 168
Compte "Intérêts courus"	308 798	138 040	170 758
<b>Total</b>	<b>29 661 820</b>	<b>25 151 894</b>	<b>4 509 926</b>

**F.6 DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubrique "Immobilisations corporelles"	115 279 270	134 730 654	-19 451 384
Rubrique "Immobilisations incorporelles"	1 243 199	1 360 198	-116 999
Ajustement/ acquisition des immobilisations corporelles			-261 642
<b>Total</b>	<b>116 522 469</b>	<b>136 090 852</b>	<b>-19 830 025</b>

**F.7 TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2021</b>
Chèques à encaisser	17 279 945
Banques	9 330 103
Caisse	32 402
Compte indisponible	10 750 000
Découverts bancaires	-159 883
<b>Total</b>	<b>37 232 567</b>

**F.8 TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2022</b>
Chèques à encaisser	18 045 076
Banques	8 640 678
Caisse	122 425
Découverts bancaires	-3 904 847
<b>Total</b>	<b>22 903 332</b>

## VIII. SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

GROUPE TPR  
Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

### SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

(Exprimé en dinars)

Produits	2022		2021		Charges	2022		2021		Soldes	2022		2021	
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Au 31/12/2021		Au 31/12/2022	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Au 31/12/2021		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021		
Revenus et autres produits d'exploitation	284 936 938		214 914 602		Achat consommés ou (Déstockage de production)	215 134 427		146 104 775			304 968 921		219 846 119	
Production stockée	20 031 983		4 931 517											
Production immobilisée														
<b>Total</b>	<b>304 968 921</b>		<b>219 846 119</b>		<b>Total</b>	<b>215 134 427</b>		<b>146 104 775</b>		<b>• Production</b>	<b>304 968 921</b>		<b>219 846 119</b>	
<b>Production</b>	<b>304 968 921</b>		<b>219 846 119</b>		Achat consommés	215 134 427		146 104 775		<b>• Marge sur coût matières</b>	<b>89 834 494</b>		<b>73 741 344</b>	
<b>Marge sur coût matière</b>	<b>89 834 494</b>		<b>73 741 344</b>		Autres charges externes	18 395 209		19 728 836			71 439 285		54 012 508	
Quote-Part Subvention d'investissement					charges de personnel						0		0,000	
<b>Total</b>	<b>89 834 494</b>		<b>73 741 344</b>		<b>Total</b>	<b>18 395 209</b>		<b>19 728 836</b>		<b>• Valeur Ajoutée brute</b>	<b>71 439 285</b>		<b>54 012 508</b>	
<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>71 439 285</b>		<b>54 012 508</b>		Impôts et taxes	717 854		2 458 603						
					Charges de personnel	21 183 155		19 413 629						
<b>Total</b>	<b>71 439 285</b>		<b>54 012 508</b>		<b>Total</b>	<b>21 901 009</b>		<b>21 872 232</b>		<b>• Excédent brut d'exploitation</b>	<b>49 538 276</b>		<b>32 140 276</b>	
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>49 538 276</b>		<b>32 140 276</b>		Autres charges ordinaires	596 773		927 111						
Autres produits ordinaires	122 617		888 530		Charges financières	11 989 932		8 751 867						
Produits des placements	7 007 846		6 101 639		Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	7 254 927		7 490 792						
Transfert et reprise de charges	0		0		Impôt sur le résultat ordinaire	7 220 397		2 662 614						
<b>Total</b>	<b>56 668 739</b>		<b>39 130 445</b>		<b>Total</b>	<b>27 062 029</b>		<b>19 832 384</b>		<b>• Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>29 606 710</b>		<b>19 298 061</b>	
<b>• Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>29 606 710</b>		<b>19 298 061</b>											
					Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	103 731		103 731						
<b>Total</b>	<b>29 606 710</b>		<b>19 298 061</b>		<b>Total</b>	<b>103 731</b>		<b>103 731</b>		<b>• Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>29 502 979</b>		<b>19 194 330</b>	

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2022**

*Messieurs les actionnaires  
de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,  
Rue des usines Z.I Sidi Rezig  
2033 Megrine*

### **RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet 2020, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés présentent :

Un total bilan de .....	328 159 754 TND
Un résultat bénéficiaire (part du groupe) de .....	28 965 394 TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société TPR et ses filiales sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Questions clés d'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

▪ **Comptabilisation des revenus :**

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2022 s'élève à 284 773 841 DT provenant principalement des ventes des profilés d'aluminium sur le marché local et à l'exportation.

Les revenus en résultant sont comptabilisés selon les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 3 relative aux revenus, lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économique futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

*Risque identifié :*

Le risque que des ventes effectuées à l'exportation soient comptabilisées en 2022 sans que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété soient transférés à l'acheteur constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison de la diversité des conditions de ventes et notamment des incoterms négociés avec les clients.

*Notre réponse à ce risque :*

Dans le cadre de notre audit, nos travaux comprennent principalement :

- Une revue critique des dispositifs du contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour déterminer le chiffre d'affaires se rattachant à l'exercice,
- Une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés,
- Des demandes de confirmations auprès des clients étrangers,
- Des rapprochements entre les données issues des contrats / factures et les données comptabilisées

***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société TPR. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### ***Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport d'audit.

### **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

**Fait à Tunis, le 15 Mai 2023**

**Les Co-commissaires aux Comptes**

**InFirst Auditors**

**Mohamed TRIKI**

**Yassine BEN GHORBAL**

**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET**  
**ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2023**

***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31 Mars 2023 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2023, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **164 547 557** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **2 579 397** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31 Mars 2023, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Observation***

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

**Tunis, le 26 Avril 2023**

**Le Commissaire aux Comptes**

**ECC MAZARS**

Borhen CHEBBI

**BILAN DE LA SOCIETE  
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  
arrêté au 31-03-2023  
(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	Notes	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b>ACTIF</b>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>121 542 157</b>	<b>146 939 593</b>	<b>122 243 820</b>
<b>a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</b>		6 055 215	8 203 033	8 320 295
<b>b - Obligations et Valeurs assimilées</b>		115 486 942	138 736 560	113 923 525
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>43 005 400</b>	<b>44 320 509</b>	<b>54 054 730</b>
<b>a - Placements monétaires</b>	3-3	38 044 865	16 876 089	33 977 574
<b>b - Disponibilités</b>	3-5	4 960 535	27 444 420	20 077 156
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3-6</b>	<b>0</b>	<b>8 832</b>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>164 547 557</b>	<b>191 268 934</b>	<b>176 298 550</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-9</b>	<b>124 546</b>	<b>134 286</b>	<b>122 758</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-10</b>	<b>224 350</b>	<b>253 937</b>	<b>252 175</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>348 896</b>	<b>388 223</b>	<b>374 933</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-7</b>	<b>153 556 119</b>	<b>179 097 838</b>	<b>166 738 987</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-8</b>	<b>10 642 542</b>	<b>11 782 873</b>	<b>9 184 630</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		8 451 118	9 419 543	8
b - Sommes distribuables de la période		2 191 424	2 363 330	9 184 622
<b>ACTIF NET</b>		<b>164 198 661</b>	<b>190 880 711</b>	<b>175 923 617</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>164 547 557</b>	<b>191 268 934</b>	<b>176 298 550</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2023**  
**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	Notes	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</b>	<b>3-2</b>	<b>1 800 503</b>	<b>2 237 770</b>	<b>8 993 388</b>
a - Dividendes		0	0	188 506
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 800 503	2 237 770	8 804 882
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>3-4</b>	<b>1 068 199</b>	<b>739 954</b>	<b>2 686 341</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 868 702</b>	<b>2 977 724</b>	<b>11 679 729</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>3-11</b>	<b>-371 668</b>	<b>-411 602</b>	<b>-1 560 751</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 497 034</b>	<b>2 566 122</b>	<b>10 118 977</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CH 2 - Autres charges</b>	<b>3-12</b>	<b>-67 009</b>	<b>-68 825</b>	<b>-278 362</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 430 025</b>	<b>2 497 297</b>	<b>9 840 616</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-238 600</b>	<b>-133 966</b>	<b>-655 994</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>2 191 424</b>	<b>2 363 330</b>	<b>9 184 622</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat <i>d'exploitation (annulation)</i></b>		<b>238 600</b>	<b>133 966</b>	<b>655 994</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		115 021	192 794	589 171
* +/- values réalisées sur cession des titres		34 351	27 232	115 624
* Frais de négociation de titres		0	0	-78
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 579 397</b>	<b>2 717 323</b>	<b>10 545 333</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**  
**Au 31/03/2023**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant</b> <i><u>des opérations d'exploitation</u></i>	<b>2 579 397</b>	<b>2 717 323</b>	<b>10 545 333</b>
<b>a - Résultat d'exploitation</b>	2 430 025	2 497 297	9 840 616
<b>b - Variation des +/- values potentielles sur titres</b>	115 021	192 794	589 171
<b>c - +/- values réalisées sur cession de titres</b>	34 351	27 232	115 624
<b>d - Frais de négociation de titres</b>	0	0	-78
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-8 294 058</b>
<b>AN 3 -Transaction sur le capital</b>	<b>-14 304 353</b>	<b>-8 480 783</b>	<b>-22 971 829</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>75 237 024</b>	<b>90 999 672</b>	<b>460 532 462</b>
* Capital	70 905 691	85 878 662	438 896 511
* Régularisation des sommes non distrib.	28 215	47 685	778 044
* Régularisations des sommes distrib.	4 303 118	5 073 325	20 857 907
<b>b - Rachats</b>	<b>-89 541 378</b>	<b>-99 480 454</b>	<b>-483 504 291</b>
* Capital	-84 221 976	-93 797 149	-459 616 325
* Régularisation des sommes non distrib.	-44 171	-59 060	-831 635
- Régularisation des sommes distrib.	-5 275 231	-5 624 245	-23 056 332
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-11 724 956</b>	<b>-5 763 460</b>	<b>-20 720 554</b>
<b>AN 4 - Actif Net</b>			
<b>a - En début de la periode</b>	<b>175 923 617</b>	<b>196 644 171</b>	<b>196 644 171</b>
<b>b - En fin de la periode</b>	<b>164 198 661</b>	<b>190 880 711</b>	<b>175 923 617</b>
<b>AN 5 - Nombre d'actions</b>			
<b>a - En début de période</b>	<b>1 663 586</b>	<b>1 871 122</b>	<b>1 871 122</b>
<b>b - En fin de période</b>	<b>1 530 727</b>	<b>1 791 808</b>	<b>1 663 586</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>107.268</b>	<b>106.530</b>	<b>105.750</b>
<b>Dividende par action</b>			<b>5.257</b>
<b>AN 6 Taux de Rendement de la periode</b>	<b>5.82%</b>	<b>5.54%</b>	<b>5.63%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Arrêtées au 31/03/2023**  
(Unité en Dinars Tunisiens)

### **PRESENTATION DE LA SOCIETE**

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ». Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

### **1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/03/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Évaluation des placements**

##### **a. Évaluation des actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

##### **b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/03/2023 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 MARS 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/03/2023 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

### C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **2- 3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.4 Traitement des opérations de pension livrée**

• **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2-Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 121 542 156 Dinars contre 146 939 593 Dinars au 31/03/2022, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>113 820 743</b>	<b>139 213 241</b>	<b>115 689 558</b>
- Obligations et valeurs assimilées	108 489 842	131 518 849	107 996 939
- Titres OPCVM obligataires	5 330 901	7 694 392	7 692 619
<b>Plus ou moins -values potentielles</b>	<b>1 661 944</b>	<b>1 150 546</b>	<b>1 546 924</b>
-Obligations et valeurs assimilées	937 631	641 905	919 249
- Titres OPCVM obligataires	724 314	508 641	627 675
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.</b>	<b>6 059 469</b>	<b>6 575 806</b>	<b>5 007 338</b>
<b>Total</b>	<b>121 542 157</b>	<b>146 939 593</b>	<b>122 243 820</b>

(\*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

#### 3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 1 800 503 Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 contre un montant de 2 237 770 Dinars pour la même période en 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
- Revenus des Obligations	1 200 061	1 739 970	6 886 848
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	600 442	497 800	1 918 034
- Revenus des titres OPCVM	0	0	188 506
<b>Total</b>	<b>1 800 503</b>	<b>2 237 770</b>	<b>8 993 388</b>

#### 3-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste enregistre un solde au 31/03/2023 à 38 044 865 Dinars contre un solde de 16 876 089 Dinars au 31/03/2022 et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2023(*)	31/03/2022	31/12/2022
Certificats de dépôts	22 841 117	2 464 395	18 956 986
Intérêts courus sur certificats de dépôts	87 923	25 984	6 947
Bons de Trésor à court Terme	-	5 310 315	-
Intérêts courus sur Bon de Trésor à court	-	31 720	-
Créances sur opérations de pension livrée	14 999 322	8 999 876	14 999 857
Intérêts courus sur créances sur opérations de pension livrée	116 503	43 799	13 784
<b>TOTAL</b>	<b>38 044 865</b>	<b>16 876 089</b>	<b>33 977 574</b>

(\*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I

### 3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 068 199 Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 contre 739 954 Dinars pour la même période en 2022 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
- Intérêts du compte courant	332 227	206 809	1 208 249
- Intérêts des Certificats de Dépôt	326 421	197 912	214 479
-Intérêts des prises en pension	409 551	303 513	1 191 864
-Intérêts des bons de trésor à court terme	-	31 720	71 749
<b>Total</b>	<b>1 068 199</b>	<b>739 954</b>	<b>2 686 341</b>

### 3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 4 960 535 Dinars contre 27 444 420 Dinars au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
- Avoirs en banque	11 901 721	1 481 013	49 139 773
- Sommes à l'encaissement	5 648 555	35 186 089	3 452 400
- Sommes à régler	-12 916 909	-9 430 402	-32 949 761
- Intérêts courus/Cpte courant	327 168	207 720	434 744
<b>Total</b>	<b>4 960 535</b>	<b>27 444 420</b>	<b>20 077 156</b>

### 3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste affiche un solde nul au 31/03/2023 contre un solde de 8 832 Dinars au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
- Retenue à la source sur BTA	0	8 832	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>8 832</b>	<b>0</b>

### 3-7 Note sur le capital

<b>Capital au 31/12/2022</b>	
- Montant	166 738 987
- Nombre de titres	1 663 586
- Nombre d'actionnaires	<b>1141</b>
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	70 933 907
- Nombre de titres	707 439
- Nombre d'actionnaires nouveaux	<b>74</b>
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-84 266 147
- Nombre de titres	840 298
- Nombre d'actionnaires sortants	<b>154</b>
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	115 021
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	34 351
- Frais de négociation de titres	0
<b>Capital au 31/03/2023</b>	
- Montant	153 556 119
- Nombre de titres	1 530 727
- Nombre d'actionnaires	<b>1061</b>

### 3- 8 Note sur les sommes distribuables

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	2 191 424	2 363 330	9 184 622
Sommes distribuables des exercices antérieurs	8 451 118	9 419 543	8
<b>Total</b>	<b>10 642 542</b>	<b>11 782 873</b>	<b>9 184 630</b>

### 3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 124 546 Dinars contre un solde de 134 286 Dinars au 31/03/2022, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
- Gestionnaire	105 677	114 026	104 144
- Dépositaire	18 869	20 260	18 614
<b>Total</b>	<b>124 546</b>	<b>134 286</b>	<b>122 758</b>

### 3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à Dinars au 31/03/2023 contre un solde de Dinars au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
- Honoraires à payer (CAC)	4 716	2 311	15 282
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	2 892	2 892
- CMF à payer	15 105	16 275	14 891
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	-14 638*	18 920	6 440
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
- Etat taxes à payer	18 678	15 942	15 073
<b>TOTAL</b>	<b>224 350</b>	<b>253 937</b>	<b>252 175</b>

*\*Un abonnement de charge de 22 000 a été comptabilisé afin de régler le débit de compte provision pour AG*

### 3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 371 668 Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 contre 411 602 Dinars pour la même période en 2022 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
- Rémunération du gestionnaire	318 573	352 802	1 337 787
- Rémunération du dépositaire	53 095	58 800	222 964
<b>Total</b>	<b>371 668</b>	<b>411 602</b>	<b>1 560 751</b>

### 3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 67 009 Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 contre 68 825 Dinars pour la même période en 2022 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
- Honoraires (CAC) et frais AGO	15 288	12 329	62 000
- Redevance CMF	44 618	49 412	187 365
-Autres charges/ Services bancaires	416	210	263
- TCL	6 687	6 874	28 734
<b>Total</b>	<b>67 009</b>	<b>68 825</b>	<b>278 362</b>

### 4 - AUTRES INFORMATIONS

#### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du premier trimestre de l'année 2023 s'élève à 318 573 Dinars TTC.

#### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération d'« Attijari Bank » au titre du deuxième premier de l'année 2023 s'élève à 53 095 Dinars.

**Attijari Obligataire SICAV**  
**Société d'investissement à capital variable**  
**société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01**  
**paru au JORT N°: 59 du 24/07/01**  
**Annexe I**  
**Portefeuille Titres Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/03/2023**

Désignation Du Titre		Coût d'acquisition	Valeur au 31-03- 2023	% Actif	
<b>CODE ISIN</b>	<b>Obligations</b>	<b>30 454 700</b>	<b>32 875 406</b>	<b>19.98%</b>	
TN0003400348	AMEN BANK 2009 TR A AMEN BANK SUB. 2020-3 CAT	20 000	265 800	271 610	0.17%
TN0003400660	B	30 000	1 800 000	1 817 059	1.10%
TN0004700803	ATL 2019-1 CATA TF	20 000	800 000	823 594	0.50%
TN0004700811	ATL 2020-1	20 000	1 200 000	1 244 970	0.76%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	23 000	2 300 000	2 338 534	1.42%
ATL202301	ATL 2023-1 CAT A	10 000	1 000 000	1 008 285	0.61%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-2 ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT	10 000	200 000	200 995	0.12%
TN0006610539	A ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT	20 000	800 000	856 899	0.52%
TN0006610539	A ATTIJARI LEASING 2020-1 CAT	25 640	1 025 600	1 098 544	0.67%
TN0006610554	A	60 000	3 600 000	3 700 287	2.25%
TN0001300664	BTE 2019-1 CAT A TF	20 000	800 000	815 623	0.50%
TN0002601029	STB 2008/2 STB SUBORDONNE 2019-1	8 000	100 000	100 570	0.06%
TN0002601193	CAT E STB SUBORDONNE 2019-1	20 000	2 000 000	2 612 831	1.59%
TN0002601193	CAT E STB SUBORDONNE 2019-1	20 000	2 000 000	2 612 831	1.59%
TN0002601193	CAT E	10 000	1 000 000	1 306 415	0.79%
TN0002102150	TUNISIE LEASING 2021-1	12 500	1 000 000	1 074 624	0.65%
TN0003900263	UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	337 500	347 659	0.21%
TN0007780026	ABC TUNISIE 2018-01 CATA TV	10 000	200 000	211 023	0.13%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021 CAT A AMEN BANK SUBORDONNE	30 000	3 000 000	3 213 481	1.95%
TN0003400405	2010	30 000	598 800	620 966	0.38%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT A	5 000	200 000	200 678	0.12%
TN0006610513	ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	600	12 000	12 715	0.01%
TN0001900836	BH 2009 BH BANK SUBORDONNE 2021-	50 000	765 000	776 758	0.47%
TNA4HARL4UU5	2	40 000	4 000 000	4 143 482	2.52%
TNAGSVAVF5T2	HL 2023-01	12 500	1 250 000	1 251 322	0.76%
TN0006720122	MODERN LEASING SUB 2018-1	10 000	200 000	213 650	0.13%
<b>CODE ISIN</b>	<b>BTA &amp; OBLIGATIONS ETAT</b>	<b>78 035 142</b>	<b>82 611 536</b>	<b>50.21%</b>	
TN0008000622	BTA 6 3 % MARS 2026	2 900	2 795 310	2 846 544	1.73%
TN0008000580	BTA 6 3 % OCTOBRE 2026	400	369 880	395 054	0.24%
TN0008000747	BTA 7 2% MAI 2027	5 676	5 225 893	5 495 582	3.34%
TN0008000648	BTA6% JUIN 2023	6 400	6 117 760	6 629 735	4.03%

TN0008000630	BTA6% OCTOBRE2023	45	42 282	45 628	0.03%
TN0008000630	BTA6% OCTOBRE2023	7 800	7 328 880	7 908 933	4.81%
TN0008000630	BTA6% OCTOBRE2023	2 015	1 940 379	2 047 790	1.24%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 039 390	1 127 322	0.69%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	4 350	4 140 809	4 441 871	2.70%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 000	4 900 900	5 189 068	3.15%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 728	5 633 660	5 955 944	3.62%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	380 000	38 000 000	40 008 232	24.31%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014	20 000	500 000	519 833	0.32%
<b>CODE ISIN</b>	<b>TITRES OPCVM</b>		<b>5 330 901</b>	<b>6 055 214</b>	<b>3.68%</b>
TN0006830012	AXIS SICAV TRESORERIE	4 502	500 082	506 880	0.31%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	3 134	300 059	337 504	0.21%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	34 565	4 000 187	4 660 226	2.83%
TN0003600418	SANADAT SICAV	4 922	530 573	550 604	0.33%
<b>CODE ISIN</b>	<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>		<b>22 841 117</b>	<b>22 929 041</b>	<b>13.93%</b>
CD10/03/23_4	CD10/03/23_40J_17MD	1	16 865 050	16 938 939	10.29%
TNXEIT90ORIO	CD15/03/23_20J_1.5MD_AB	1	1 494 017	1 499 099	0.91%
TN8V8BNQZEX1	CD22/03/23_20J_4.5MD_AB	1	4 482 050	4 491 003	2.73%
<b>CODE ISIN</b>	<b>PENSION LIVREE</b>		<b>14 999 322</b>	<b>15 115 825</b>	<b>9.19%</b>
	PPL_AB_01/03/23_33_9.02%_1 5M_B0423	14 286	14 999 322	15 115 825	9.19%
<b>Total Portefeuille Titres Placements monétaires et Dépôts à terme</b>			<b>151 661 181</b>	<b>159 587 022</b>	<b>96.99%</b>